



RAPPORT ANNUEL 2020



L'association faîtière
de l'agriculture genevoise



La photo de couverture et la photo ci-dessus proviennent du concours national agrimage 2017 organisé par « Proches de vous. Les paysans suisses » : agriculture.ch

Sommaire

1. Message du Président	3
2. Carte de visite d'AgriGenève	4
2.1 Organes	4
2.2 Organes de révision	4
2.3 Membres	5
3. L'année agricole genevoise	5
3.1 Météorologie	6
3.2 Production animale	6
3.3 Economie et production laitière	6
3.4 Productions végétales	8
4. AgriGenève en 2020	16
4.1 Les activités du bureau	16
4.2 Les activités du comité directeur	16
4.3 Les activités de défense professionnelle et de développement rural	16
4.4 Associations administrées	21
5. AgriMandats Sàrl en 2020	27
5.1 Main-d'œuvre	27
5.2 Comptabilité et gestion	27
5.3 Mandats pour tiers	28
6. AgriVulg Sàrl en 2020	29
6.1 Activités des CETA grandes cultures	30
6.2 Activités des CETA viticoles (collaboration SPDA/AgriGenève)	31
6.3 Groupes d'intérêts et projets	31
6.4 Visites et événements spécifiques	33
6.5 Agriculture biologique	35
7. Représentation d'AgriGenève	36
8. Publications d'AgriGenève et médias	36
9. Remerciements	37
10. Bibliographie et liens utiles	38

1. Message du Président



La COVID-19 a eu pour conséquence une année 2020 extrêmement difficile. Elle a anéanti des pans entiers de l'économie mondiale et locale à la suite des mesures de confinement et de fermetures prises par les Etats. Cette situation est du jamais vu et a remis en question nos façons de vivre, que ce soit sur le plan professionnel, social ou familial.

Certaines filières de notre secteur ont beaucoup souffert durant cette période. Dans les points positifs, on relèvera toutefois la redécouverte de la vente directe et de la production locale. Avec le premier confinement et les frontières fermées, les consommateurs se sont habitués à faire la queue dans les marchés à la ferme pour trouver des produits frais de qualité.

L'année agricole s'est bien déroulée malgré une période sèche. Ces épisodes de sécheresse devenant fréquents, il en découle la nécessité d'une réflexion sur l'irrigation à Genève.

En ce sens, l'OCAN a mandaté une étude sur le réchauffement climatique et ses conséquences sur la production agricole genevoise. Cette étude apporte des réponses sur l'évolution de l'agriculture et ses besoins en eau pour les vingt prochaines années. D'excellentes pistes sont à étudier et pourraient être réalisées à l'avenir. Nous remercions l'OCAN pour ce travail qui va faire avancer le sujet sensible de l'eau tant au niveau politique qu'économique.

Sur le plan fédéral, on peut relever l'excellent travail de l'USP qui a réussi à reporter le projet de la future politique agricole 2022+. Le refus de l'assemblée fédérale est un acte fort pour revoir la ligne qui est tracée par l'OFAG. Il faut remettre l'alimentation et la sécurité alimentaire au centre de notre politique agricole et mieux valoriser nos produits pour nourrir la population suisse. Et surtout éviter que notre branche ne perde à nouveau une part importante de ses revenus.

L'élection, en fin d'année, de Monsieur Guy Parmelin comme Président de la Confédération fait que nous avons maintenant une personne issue du milieu agricole à la plus haute fonction de notre pays.

Le comité d'AgriGenève, et plus particulièrement le groupe de travail communication, a consacré du temps sur le sujet des deux initiatives qui seront soumises au peuple le 13 juin 2021, « *Pour une eau potable propre et une alimentation saine* » et « *Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse* ». AgriGenève a décidé de se faire accompagner dans cette campagne par une agence de communication qui va nous aider à orienter le mieux possible nos positions sur ces deux votations que l'on doit absolument combattre. Le comité a décidé de former un comité élargi de personnalités genevoises pour défendre et expliquer la position de l'agriculture sur ces deux initiatives. Le budget pour cette campagne genevoise s'élève à environ CHF 200'000.-. Nous devons en effet tout mettre en œuvre pour gagner ces votations et montrer à la population le professionnalisme de notre métier et surtout rester unis dans cette campagne décisive pour le futur des paysannes et des paysans.

Le défi pour ces prochaines années sera de renforcer la communication sur notre métier et sur nos pratiques qui sont de loin plus respectueuses de l'environnement et des normes sociales que celles des autres pays européens et mondiaux.

Pour nous améliorer d'avantage, AgriVulg poursuivra sa mission de formation continue en accentuant son travail vers des nouvelles techniques s'inscrivant dans la durabilité, tout en ne perdant pas de vue notre mission première qui est de produire des aliments de qualité à destination de la population et qui nous permettent surtout de vivre de notre métier.

Pour terminer, 2021 sera celle des 100 ans de la Chambre genevoise d'agriculture. Un comité sera mis en place pour marquer cet anniversaire et organiser un ou plusieurs événements durant l'année, si les conditions le permettent.

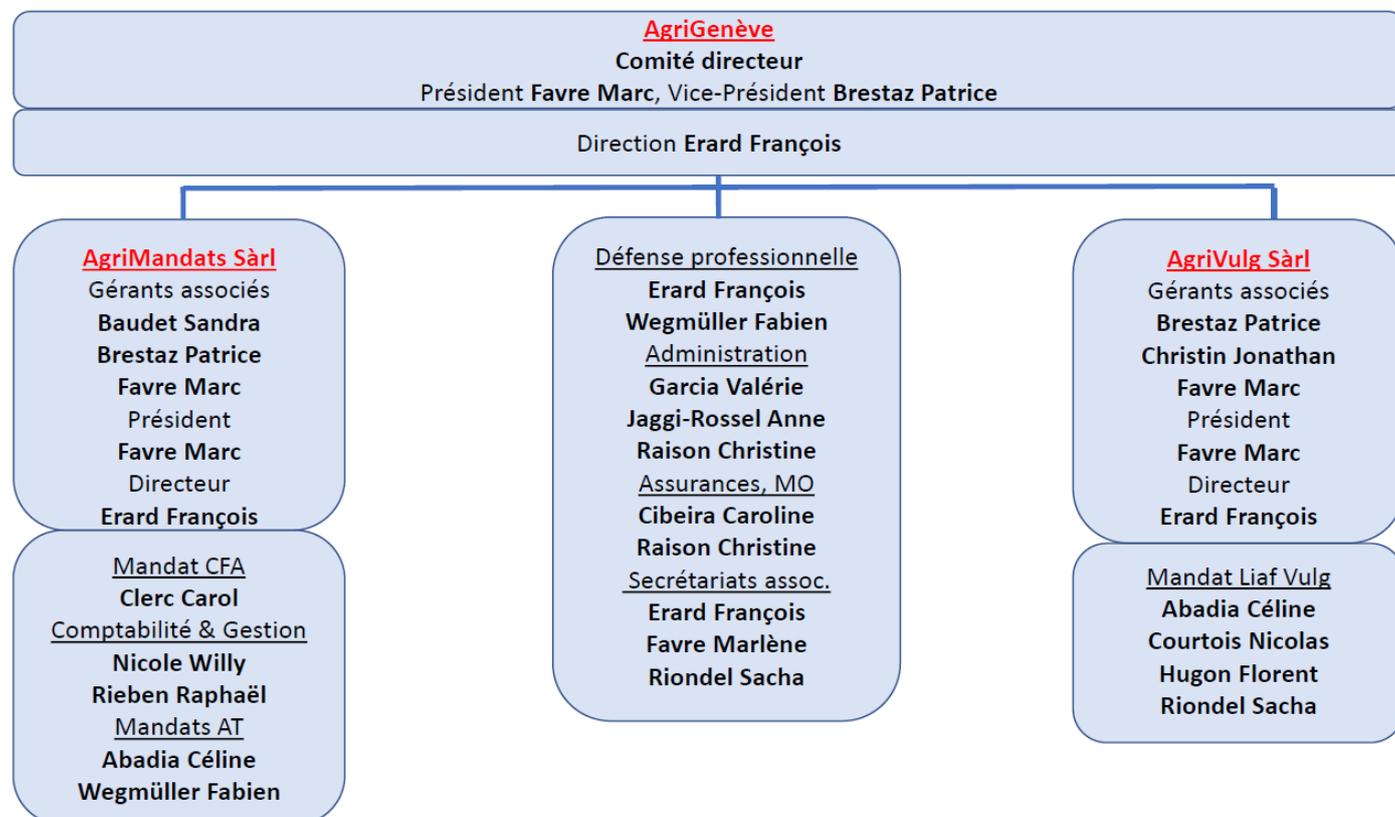
Je vous souhaite une très bonne année agricole et une belle victoire pour les votations, en juin prochain !

Restons solidaires !

Marc Favre, Président

2. Carte de visite d'AgriGenève

2.1 ORGANES



Les membres du comité d'AgriGenève :

Le Comité est composé de représentants(es) des différentes filières de production, de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises, de Bio Genève et de deux députés.

BAUDET Sandra	BOSSON Christophe	JEANNERET Caroline
BAUMGARTNER Christophe	BRESTAZ Patrice	MAIGRE Dominique
BIDAUX Patricia	CHRISTIN Jonathan	MENETREY Claude
BLONDIN Jacques	CUDET Alexandre	MILLO Charles
BOCQUET-THONNEY Claude	FAVRE Marc	SOMMER Olivier

Les invités permanents :

M. SCHMALZ John, Directeur du Cercle des agriculteurs (CAG), Mme HEMMELER Valentina, Directrice de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), BERLI Rudi, représentant d'Uniterre, DE MONTMOLLIN Simone, Conseillère nationale.

Siègent au Bureau d'AgriGenève le Président, le Vice-Président et le Directeur.

2.2 ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision pour l'exercice sous revue est la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A. (Sfer) Genève.

2.3 MEMBRES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Membres	486	471	473	462	462	470	452	481	461	453

En 2020, la surface cotisante s'élève à 10'241 ha dont :

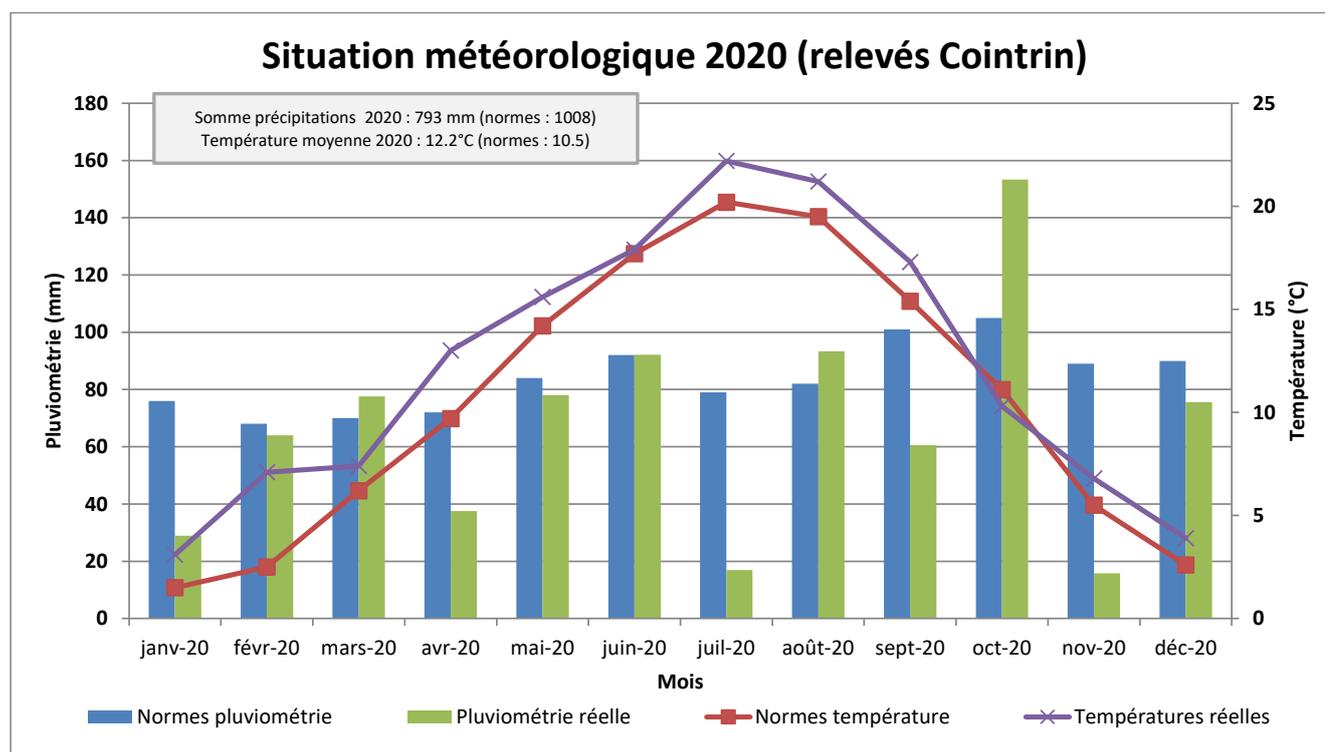
- grandes cultures 8'592 ha
- vignes 1'241 ha
- cultures maraîchères 213 ha
- cultures fruitières 101 ha
- cultures horticoles 94 ha

3. L'année agricole genevoise

3.1 MÉTÉOROLOGIE

L'année 2020 présente un déficit hydrique d'environ 20% et une température supérieure à la norme. Ceci est la sixième année de suite présentant un manque d'eau et des températures plus élevées. La particularité de l'année climatique 2020 est son irrégularité quasi constante par rapport à la norme de la pluviométrie et des températures. Les mois de janvier, avril, juillet et novembre ont été très secs.

Température moyenne et pluviométrie en 2020



3.2 PRODUCTION ANIMALE

L'année 2020 a bien démarré avec un hiver relativement sec. Après une longue sécheresse au printemps, la pluie est tombée au bon moment. L'été a connu moins de périodes chaudes et sèches qu'en 2019.

La production animale se révèle stable avec des prix constants, voire en hausse.

2020 a été une année globalement bonne pour les producteurs de lait, même si le prix du lait ne se situe pas encore où il devrait être.

Le nombre de vaches laitières a continué à baisser et la quantité globale de lait est restée stable.

Après des années difficiles, les producteurs de porcs ont pu investir et procéder à des améliorations au niveau de l'élevage et de la détention. Le marché se retrouve toutefois une nouvelle fois sous tension depuis novembre en raison d'une légère hausse de la production.

Les prix du bétail de boucherie ont augmenté après Nouvel-An et, à la mi-mars, ils étaient supérieurs à 2019. En été, le prix de la viande de bœuf a continué à augmenter.

Fluctuations importantes des prix et incertitudes ont touché les engraisseurs de veaux avec une chute des prix durant le semi-confinement, avec une reprise rapide dès la mi-mai, les prix dépassant ceux de 2018/2019.

La consommation de poulets suisses a poursuivi sa croissance en 2020.

La demande en œufs a connu une forte augmentation dans le commerce de détail durant le semi-confinement et a explosé pour les œufs bio.

Source : Christophe Baumgartner

Personne n'y croyait et encore moins n'y était préparé. La COVID-19 est venue bouleverser toute l'économie et la vie sociale.

Pour commencer, lors du premier confinement, toute l'agriculture a dû se réorganiser : le retour au marché local a été boosté par la fermeture des frontières, malheureusement un peu vite oublié dès la mi-juin, après quoi le tourisme d'achat est redevenu une habitude.

Le cafouillage de la suite a été très dur, autant pour les éleveurs, les distributeurs, les bouchers, les restaurateurs, que pour les services traiteurs, etc... A la fin de l'année, quelques bêtes ne trouvaient plus preneur. Par exemple, la société Maître Boucher, filiale des Laiteries Réunies, a fait une baisse de 30% sur l'année 2020, et jusqu'à 60% pour janvier 2021 déjà. La vente à la ferme a pu, durant le premier confinement, profiter de la situation et a réussi à maintenir son chiffre jusqu'à la fin de l'année.

On a mesuré à quel point il était important d'avoir des abattoirs performants, une bonne entente avec toute la filiale viande, une marque GRTA et l'OPAGE pour nous faire connaître.

Un gros travail reste sur la table concernant le nouvel abattoir prévu dans le PDR3, en collaboration avec AgriGenève.

On ne terminera pas sans rendre hommage à notre collègue et ami Pascal Desbiolles, Président de la Fédération Genevoise d'élevage bovin, grand connaisseur passionné, qui nous a quittés trop tôt. Son franc parler et ses conseils ont été appréciés de tous, et son départ nous laisse un grand vide, autant émotionnel que professionnel.

Source : Laurent Girardet

3.3 ECONOMIE ET PRODUCTION LAITIÈRE

Situation COVID-19

2020 aura été marquée indélébilement par la crise sanitaire du Coronavirus qui a lourdement impacté, dès le mois de mars, la population et l'économie. Cette pandémie inédite, qui nous renvoie aux heures les plus sombres du Moyen-Âge et ses épidémies de peste, aura aussi mis en évidence l'importance stratégique d'une agriculture dynamique et productive, adossée à une industrie agroalimentaire locale forte. Malgré les difficultés, nos producteurs de lait ont répondu présents et la Fédération des Laiteries Réunies a su, au travers de mesures sanitaires strictes, préserver la santé de ses collaborateurs et maintenir ses activités de production.

Conséquences économiques

La crise sanitaire a produit des effets contrastés sur le Groupe LRG : positifs, d'une part, avec une forte augmentation de la demande en fromages et en produits ultrafrais destinés à la grande distribution ; très négatifs, d'autre part, pour nos sociétés Vivadis et Maître Boucher, en raison de la fermeture des restaurants et l'annulation de la plupart des manifestations (ex. le Salon de l'auto à Palexpo Genève avec ses quelques 600'000 visiteurs).

L'arrêt du tourisme d'achat pendant le printemps - du fait de la fermeture des frontières - explique également la progression des ventes auprès de la grande distribution (Coop, Migros, etc.). Dans ce contexte mouvementé, nous avons tiré parti du mieux possible des mesures de soutien à l'économie (chômage partiel et prêts à taux zéro) et obtenu le statut « d'entreprise d'importance stratégique pour l'approvisionnement du pays en biens et services vitaux » de la part de l'Administration Fédérale (OFAE).

Economie et production laitière

Après une année 2019 « sinistrée » (sécheresse et canicule), le volume global de lait pris en charge a progressé de 2.3 % à 44'126'310.9 kg en 2020/2019. Au niveau suisse, la production laitière reste stable (+0.1 % janv. - oct. 2020 / id 2019) alors que les ventes de produits laitiers se sont de nouveau accentuées avec la deuxième vague du Coronavirus (chiffres sur les huit premiers mois 2020) : beurre +17,6 %, crème +13,1 % et fromages + 14 %. Les importations de fromages progressent toujours plus vite que les exportations (respectivement + 12.1 % à 60'117 T / + 0.3 % à 60'242 T ; janv. - oct. 2020 / oct. 2019).

Le fait marquant est la forte hausse des fabrications de fromages en Suisse (+ 5.1 %) au détriment du beurre.

Importations de beurre

L'effet conjugué d'une forte demande intérieure en produits laitiers (effet COVID-19 : augmentation de la demande des ménages et fermeture des frontières) et d'une baisse de la disponibilité en matière grasse a rendu nécessaire l'importation de 5'800 T de beurre en Suisse en 2020, du jamais vu depuis plus de 10 ans. Ce sujet ultra-sensible a déclenché d'intenses polémiques, d'une part parce que le niveau du prix du lait stagne alors que la demande augmente, et d'autre part, parce que du beurre importé a été vendu durant l'été sous les marques suisses Le Beurre et Floralp.

Ce dernier fait regrettable, et contraire aux engagements pris par les industriels, de même que les promotions pratiquées par la grande distribution, ont achevé d'irriter les producteurs de lait. Les « erreurs » de conditionnement ont été entretemps réglées, notamment sous la pression de FPSL ; depuis fin octobre 2020, les emballages Le Beurre ne contiennent à nouveau plus que du beurre suisse. Pour éviter toute confusion dans l'esprit des consommateurs, FPSL veille et veillera à ce qu'uniquement du beurre suisse soit emballé sous les marques Le Beurre et Floralp.

La pénurie actuelle résulte du fait qu'il est aujourd'hui plus rentable de fabriquer du fromage que du beurre, mais les producteurs de lait ne doivent pas être perdants dans cette affaire.

La loi de l'offre et de la demande ne fonctionne plus correctement car le manque de lait pour fabriquer à la fois du fromage et du beurre aurait dû aboutir dès l'automne dernier à une hausse générale et inconditionnelle du prix. L'absence de revalorisation s'explique par le fait que, dans le marché actuel partiellement libéralisé (fromages), le manque de lait ne conduit plus « automatiquement » à une augmentation de prix comme auparavant ; ce sont surtout nos concurrents étrangers qui ont profité de cette situation pour développer leurs parts de marché en Suisse.

Prix du lait

Le dysfonctionnement du marché - ayant conduit à l'importation de beurre - a généré un fort sentiment d'injustice, voire de colère chez les producteurs, confrontés à un prix du lait trop bas.

Poussée dans ses retranchements, l'IPLait a fini par consentir une augmentation de 2 cts du prix A au 1^{er} janvier 2021. Même si cette hausse n'est pas à la hauteur des attentes, elle n'en constitue pas moins un signal positif en faveur des producteurs.

Nouveau fonds « MPC » (soutien aux protéines)

Pour ne pas perdre la « manne » de la loi chocolatière après son abolition au 1^{er} janvier 2019, la branche laitière a créé deux fonds : « Réduction du prix de la matière première » (subventions aux industriels utilisant du lait suisse dans les produits exportés) et « Régulation » (réservée à l'évacuation des éventuels surplus de matière grasse). Les subsides

versés directement par l'Etat aux industriels n'étant plus permis dans le cadre de l'OMC, les montants doivent maintenant transiter par les producteurs, via le nouveau « supplément pour le lait commercialisé » (4.5 cts) introduit début 2019.

Le système qui a pris le relais de la loi chocolatière a été élaboré dans un contexte d'excédent de matière grasse, lequel s'est complètement inversé en 2020. On se retrouve aujourd'hui dans une situation paradoxale et incohérente où l'on subventionne l'exportation de matière grasse (par exemple sous forme de chocolat ou de fromages) tout en étant contraint d'importer du beurre.

Afin de tenter de rééquilibrer ce flux et réorienter les aides en faveur du beurre, un nouveau fonds baptisé « MPC » (acronyme anglais pour « concentré de protéine de lait ») est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. En soutenant financièrement l'exportation de protéines concentrées (sous-produit de la fabrication du beurre) - dont les cours mondiaux sont actuellement très bas - ce système crée une incitation à la fabrication de beurre indigène.

À noter que les délégués de l'IPLait réunis en assemblée extraordinaire le 30 septembre 2020 ont tous approuvé, sans opposition, ces adaptations.

Le nouveau fonds MPC se financera sur les montants déjà encaissés du Fonds de régulation, dont la cotisation de 0.9 ct est suspendue depuis le 1^{er} septembre 2019.

À partir du 1^{er} juillet 2021, cette cotisation sera réactivée en faveur du nouveau compte MPC, en complément des 3.6 cts déjà prélevés actuellement pour abonder le fonds de réduction du prix de la matière première. Cette contribution totale de 4.5 cts à charge des producteurs de lait est intégralement compensée par un nouveau paiement direct (supplément pour le lait commercialisé).

En cas de besoin (excédent de graisse), le système sera réversible, c'est-à-dire que la cotisation de 0.9 ct en faveur du fonds MPC sera réaffectée au fonds de régulation.

Cette solution « pragmatique » est mise en place jusqu'en mai 2022 ; elle devra être validée ensuite annuellement par le Comité de l'IPLait.

Politique agricole et laitière suisse

PA 2022 +

Le nouveau Parlement, élu en octobre 2019, se montre plus jeune, féminin et « vert ». La future PA sera donc impactée par les nouvelles attentes résultant de ce « renouvellement ».

En raison notamment d'une forte opposition des milieux agricoles et du Parlement, le projet de future politique agricole PA 2022 + est retardé d'un an.

Le Conseil fédéral est prié de revoir sa copie, notamment l'enveloppe financière qui ne doit en aucun cas être diminuée.

À l'initiative de la commission CER du Conseil des États, les moyens dédiés aux infrastructures respectant les objectifs

environnementaux de l'agriculture et aux suppléments laitiers devraient être augmentés de, respectivement, CHF 15 et 30 millions.

L'effet estimé des mesures de la PA 2022 + devrait conduire, à l'horizon 2025, à une réduction des gaz à effet de serre de 3.5 %, des pertes d'azote de 8.4 % et de phosphore de 22.2 %. Ces deux derniers objectifs sont problématiques en ce sens qu'ils engendreraient une perte de revenus pour les agriculteurs et sont contraires à la volonté exprimée par le peuple suisse lors de la votation du 24 septembre 2017 (renforcement de l'approvisionnement en produits indigènes).

Le Conseil national et le Conseil d'État doivent encore statuer sur l'orientation générale de la future PA 2022 + durant l'hiver.

Ordonnances

Suivant l'avis majoritaire de la branche laitière, l'OFAG a retiré son projet de verser directement aux producteurs les suppléments du lait transformé en fromage et du lait de non-ensilage.

Concernant les importations de beurre, le Conseil fédéral renonce à supprimer le format minimal de 25 kg jusqu'à présent en vigueur ; cette décision est saluée par les industriels suisses.

Parmi les autres points importants, figurent certaines modifications touchant le « Suisse Bilan » dans le sens d'une plus grande extensification de la production laitière, valable dès 2021.

Initiatives

Les deux initiatives populaires « Pour une eau propre » et « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse » auraient un impact majeur sur l'agriculture suisse si elles venaient à être acceptées en 2021. Elles influencent d'ores et déjà de manière prépondérante l'élaboration de la future PA. C'est la raison pour laquelle les organisations paysannes se concentrent prioritairement pour combattre ces initiatives extrêmes. L'issue des votations du 13 juin 2021 conditionnera le développement de la PA 2022 +. Notons enfin que les deux chambres de l'Assemblée fédérale se sont déjà prononcées (séances du 25 septembre 2020) pour le rejet de ces initiatives, sans contre-projet.

Produits GRTA

Nos quatre derniers producteurs genevois ont livré 2'245'998 kg aux Laiteries Réunies en 2020 (+ 2.6 % / 2019). En raison de la crise de COVID-19 (fermeture des restaurants), le volume global de lait genevois transformé sous label GRTA recule de 23 % / 2019 mais certains articles, comme les outres de 3 litres (lait pasteurisé) ou les briques d'1 litre (UHT), ont quand même vu leur vente progresser. Le secteur carné du Groupe Laiteries Réunies, sis à Satigny GE, élabore avec toujours autant de passion une riche gamme de produits GRTA (charcuterie et boucherie).

Organisation LRG

Présent dans l'entreprise depuis le 4 mai dernier, Monsieur Dominique MONNEY a pris ses fonctions de Directeur général au 1^{er} octobre 2020.

Source : Laiteries Réunies Société coopérative

3.4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

L'année 2020 est marquée par des variations importantes en termes de pluviométrie et de températures. Finalement, le canton de Genève connaît une bonne moisson des céréales d'automne avec des niveaux de rendement proches des moyennes pluriannuelles. Le colza retrouve des rendements corrects après deux années délicates. Les cultures de printemps présentent également de bons rendements malgré le sec de juillet et ont pu être récoltées avant les importantes pluies de l'automne.

3.4.1 CÉRÉALES PANIFIABLES

Depuis la récolte 2001, la mise en valeur des céréales est effectuée par le Cercle des Agriculteurs à travers la plateforme céréalière genevoise.

Année	Quantité en tonnes	Valeur en francs
2015	13'330	5'762'000.-
2016	11'952	5'740'000.-
2017	15'309	8'122'000.-
2018	12'955	5'970'000.-
2019	13'472	5'628'000.-
2020	12'525	5'232'000.-

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.2 CÉRÉALES FOURRAGÈRES (SANS MAÏS GRAIN)

Durant les dernières années, les surfaces (en hectares) ont évolué comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Triticale	78.79	99.22	85.11	66.35	41.11	45.27
Avoine	30.81	34.83	25.63	23.63	23.38	28.45
Orge (printemps et automne)	666.46	686.84	640.71	611.78	632.36	602.86
Total	776.06	820.89	751.45	701.76	696.85	676.58

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

A titre indicatif, les quantités de céréales fourragères (y compris maïs grain) prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ont évolué comme suit :

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	To	Prix CHF/dt										
Orge	2'795	30.50	2'775	31.70	3'366	31.60	2'583	30.40	2'907	30.40	2'165	30.40
Avoine	88	23.50	57	23.50	34	24.20	23	23.28	0	0	0	0
Triticale	310	31.10	288	30.45	363	31.80	238	30.40	181	30.40	161	30.40
Maïs en grain	680	36.25	541	36.-	1'986	34.70	996	32.30	1'167	32.30	983	32.30
Blé fourrager	125	35.15	466	34.-	112	35.50	400	33.25	181	33.25	231	33.30
Total	3'998		4'127		5'861		4'240		4'436		3'540	

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.3 OLÉAGINEUX

Colza

Ci-après, l'évolution des livraisons de colza ces dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contingent en tonnes	3'260	2'610	2'664	3'212	3'300	3'000
Quantité livrée en tonnes	2'771	2'782	2'461	2'073	2'130	3'062*
Valeur, mio CHF	2.12	2.17	1.78	1.02	1.54	2.3

* dont 35.7 % de colza Holl

Soja

Ci-après, l'évolution des livraisons de soja ces dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb. de producteurs	59	72	65	70	68	47
Quantité totale en tonnes	307	474	767	513	784	458
Valeur récolte en CHF	164'000	255'000	328'000	219'500	312'900	182'742

Tournesol

Ci-après, l'évolution des livraisons de tournesol ces dernières années :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contingent en tonnes	1'760	1'720	3'626	1'683	1'617	650
Nb. de producteurs	123	115	120	107	104	56
Quantité totale en tonnes	843	1'069	1'389	1'093	1'230	650
Valeur récolte en CHF	722'000	802'000	1'122'000	882'000	923'000	491'400

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.4 PROTÉAGINEUX

L'évolution des surfaces de protéagineux (en hectares) s'établit comme suit :

	Féverole	Pois protéagineux	Total
2015	55	353	408
2016	66	320	386
2017	87	279	366
2018	53	274	328
2019	44	246	290
2020	48	262	310

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Ci-après et à titre indicatif, les quantités prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ces dernières années :

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt
Féverole	104	31.25	183	31.25	230	29.30	54	28.03	70	28.00	18	28
Pois protéagineux	650	34.10	330	34.10	879	33.40	513	32.78	574	32.75	351	32.50
Total	754		513		1'109		567		644		369	

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.5. BETTERAVES SUCRIÈRES DANS LE CANTON DE GENÈVE

	2016	2017	2018		2019		2020	
			PER	bio	PER	bio	PER	bio
Nombre de planteurs	9	12	13	3	15	3	15	3
Surface, ha	51	85	102	6	109	14	126	22
Livraisons (T)	2'867	5'932	5'748	366	7'620	444	4'477	622
Rendement moyen, t/ha	56	69.8	56.36	45.73	69.91	31.71	35.5	30.1
Quota sucre attribué, kg	588'927	1'062'500	1'206'534	72'000	1'375'000	114'000	1'729'000	170'000
Livraisons sucre, kg	471'277	968'000	908'931	55'626	1'136'437	66'056	587'000	97'000
Rendement en sucre blanc, kg/ha	9'210	11'390	8'911	6'953	10'426	4'718	4'660	4'410
Teneur en sucre, %	18.4	18.3	17.8	17.2	16.91	16.91	15.1	16.7
Tare totale, %	7.5	6.5	8.8	9.2	7.58	6.11	11.3	10.9

Source : Sucre Suisse SA

3.4.6 VITICULTURE

Une année viticole 2020 chaleureuse

Le millésime 2020 se distingue par une saison végétative particulièrement chaude et sèche. Le débournement, qui marque le début de la saison, a été observé aux alentours du 10 avril, avec une semaine de retard sur la norme des 30 dernières années. Un été chaud et sec a permis à la vigne un bon développement et l'obtention d'une récolte à la maturation idéale. Le bilan des vendanges, qui ont été relativement précoces, est donc très positif. Des rendements faibles, synonymes de qualité et de concentration, augurent des vins d'une grande qualité.

Un printemps précoce et chaud

La saison a débuté le **10 avril** avec une semaine de retard par rapport à la moyenne des trente dernières années. La fin de l'hiver a vu des précipitations importantes au début mars. Les sols gorgés d'eau, peinant à se réchauffer, ont retardé le réveil de la vigne (débournement). La suite du printemps a montré un climat beaucoup plus sec et tempéré. Ces conditions ont permis un développement idéal de la vigne et le retard a vite été comblé. Les maladies fongiques, notamment le mildiou, ont été très discrètes, laissant la vigne se développer sereinement. Avec une induction florale parfaite en 2019, le nombre important d'inflorescences sur les grappes laissait alors présager une récolte abondante.

Le début de la lutte phytosanitaire repoussé en mai

Après un premier mois de végétation favorable, en mai, la période des saints de glace, plus froide et pluvieuse, a provoqué un ralentissement de croissance. Les températures n'ont heureusement pas été suffisamment froides pour provoquer des gelées printanières. Ce n'est qu'avec les températures plus clémentes et les premières précipitations importantes de la seconde semaine de mai que la lutte phytosanitaire a débuté. Les pluies du début **juin**, accompagnées d'une baisse des températures moyennes journalières, ont ralenti le développement de la vigne et augmenté la pression des maladies fongiques. Cet épisode a coïncidé avec la floraison de la vigne qui s'est déroulée dans la première semaine de juin. A ce stade sensible, la pluie et la fraîcheur ont eu un effet négatif sur le taux de nouaison des baies. Les conditions caniculaires dès la **mi-juin**, ont fortement limité la progression des maladies fongiques. Ce climat estival caniculaire durant tout le mois de **juillet** a été semblable à 2018. Les orages des fins de journées, parfois violents, n'ont pas provoqué de grêle. Ils ont, en revanche maintenu une pression du mildiou nécessitant des interventions tous les 15 jours. Le stade de la véraison a été atteint au début du mois d'**août**, soit avec plus de 10 jours d'avance sur la norme.

Maladies fongiques et ravageurs

De manière générale le **mildiou** s'est montré discret. Freiné dans son épidémiologie par le début de saison chaud et sec, il n'a commencé à se montrer qu'à la fin du mois de mai. Les vigneronniers ayant réussi à protéger leurs vignes autour de la

floraison ont eu des pressions faibles jusqu'à la récolte. Des infections ont localement créé quelques mauvaises surprises aux vigneronniers en fonction des intervalles de traitements, de la stratégie de lutte et des conditions microclimatiques. La maladie, alors installée, a provoqué localement parfois d'importants dégâts sur certaines grappes se trouvant à un stade sensible.

L'oïdium a montré ses premiers symptômes dans le vignoble dès la **mi-juillet**. On observe un phénomène de pression plus tardif de la maladie depuis quelques années. Les conditions météo du printemps ont freiné le développement de l'oïdium jusqu'à la période de nouaison. Une météo chaude avec des orages en fin de journée, amenant des taux d'humidité relatives élevés ont toutefois entraîné une pression plus importante en seconde partie de saison.

La pourriture grise a presque été totalement absente du vignoble. Les conditions climatiques chaudes et sèches de fin de saison et les mesures culturales prophylactiques mises en place dans le vignoble ont été très positives. Ainsi, la grande majorité des vigneronniers ont ainsi pu éviter un traitement spécifique en fin de saison.

Du côté des organismes réglementés

Le climat caniculaire du mois d'août, avec des pics journaliers à plus de 30°C, a diminué les populations de *Drosophila suzukii* à la veille des vendanges. Les dégâts provoqués par l'insecte ont donc été anecdotiques. La **Flavescence dorée**, maladie de quarantaine, a continué sa propagation au Nord des Alpes. En effet, trois nouveaux foyers ont été détectés sur la côte vaudoise, mais aussi dans le Chablais et le Lavaux. La maladie, souvent introduite par de nouvelles plantations réalisées avec des jeunes plants infectés, pourrait bientôt traverser la Versoix. Un périmètre de lutte obligatoire est actuellement en place dans la commune de Céligny, où un foyer de 4 jeunes plants a été découvert dans une pépinière en 2019. Les plants malades ont été éliminés sur instruction du service phytosanitaire fédéral (SPF). Une parcelle viticole de la commune a fait l'objet de traitements contre l'insecte vecteur de la maladie. Aucun cep malade n'a été observé en 2019 et 2020. Selon les prescriptions du SPF, ce périmètre de lutte obligatoire va être levé en 2021. Une détection précoce et une lutte stricte et immédiate permettent d'agir efficacement contre la progression de cette grave maladie. Il appartient aux viticulteurs d'annoncer sans délai au service de l'agronomie de l'OCAN tout symptôme suspect. A cet effet, une application Smartphone a d'ailleurs été mise à disposition des professionnels genevois.

Des vendanges précoces dans des conditions météo mitigées

Les vendanges se sont déroulées dans des conditions météorologiques entre averses et éclaircies. La récolte a généralement débuté dès la première semaine de **septembre**. Les vins issus de ce millésime sont d'une excellente qualité. La complexité des vins blancs et l'élégance des rouges laissent présager un millésime remarquable. Les sondages ainsi que les pH et les taux

d'acide malique moyens sont semblables à nos statistiques de 2019. A la suite des modifications des dispositions fédérales, le contrôle de la vendange est désormais réalisé en kilos au lieu de litres. En 2020, il a donc été récolté 10'676'013 kilos correspondant à environ 7'800'000 litres

(voir tableau), soit en dessous des deux millésimes précédents et de la moyenne des 20 dernières années. Il faut remonter à 2015 pour trouver des quantités encavées aussi faibles.

	2012		2015		2018		2019		2020		
	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	kg	hl
Chasselas	71	32'966	82	20'878	79	29'266	75	26'892	77	2'796'671	20'975
Gamay	85	29'827	91	23'039	95	28'471	92	20'377	93	2'839'218	21'294
Pinot noir	91	7'851	96	6'352	99	8'918	95	7'750	98	905'442	6'790
Chardonnay	88	5'541	94	5'466	91	6'864	92	5'117	89	739'192	5'174
Gamaret	90	7'388	100	5'255	105	5'983	99	6'102	96	803'611	5'625
Merlot	92	2'868	101	2'150	104	2'757	99	2'588	96	347'552	2'432
Blancs	77	49'238	87	35'202	85	47'471	81	42'553	83	4'906'700	35'745
Rouges	88	54'4426	94	42'231	98	53'370	94	42'985	94	5'769'313	42'257
Total	83	103'664	91	77'433	92	100'842	88	85'538	89	10'676'013	78'002
Rendement en litres/m²	0.72		0.55		0.72		0.61		0.56		

Tableau comparatif de différents millésimes, toutes catégories confondues (AOC, Vins de pays, Vins de table). Les quantités en hectolitres ci-dessous sont issues d'un calcul avec des taux de conversions allant de 0.7 à 0.75 l/kg, suivant les cépages

Source : Florian Favre, Ingénieur en œnologie, Office cantonal de l'agriculture et de la nature

3.4.7 CULTURES MARAICHÈRES

2020, grâce à la COVID-19, une année record pour les volumes vendus, mais malheureusement pas pour les prix...

La crise sanitaire liée au virus COVID a fortement impacté l'année 2020. La fermeture des frontières entre mars et début juin a recentré la demande sur les produits, producteurs et distributeurs locaux. A cette occasion, on a pu réaliser l'impact réel du tourisme d'achat sur la consommation locale et sur la fréquentation des commerces du canton. Que ce soient les grands distributeurs ou les ventes directes à la ferme, tous ont bénéficié d'une fréquentation en hausse de plus de 30 % pendant la fermeture des frontières. Si cette hausse a été très bien accueillie et gérée par la production genevoise, il est malheureux de constater que le naturel est revenu au galop dès la réouverture des frontières. Tous les biens pensants qui prétendaient que l'on changeait de paradigme et que le monde d'après ne serait plus le même sont les mêmes qui se sont précipités dans les Mc Donald et dans les supermarchés de France voisine dès le retour à la normale.

Nous avons néanmoins profité de cette crise pour communiquer fortement sur notre présence, sur notre réactivité à fournir des produits de saison, de qualité et respectueux de l'environnement malgré des conditions de travail très compliquées.

Production sous serres

2020 a vu une stabilisation dans les surfaces de serres du canton de Genève. Si certains ajustements au niveau des cultures ont été effectués, la quantité totale produite reste stable. Le début de saison a été marqué par un

ensoleillement exceptionnel, ce qui a permis aux concombres et tomates d'arriver particulièrement tôt. Cette arrivée précoce a coïncidé avec le début de la pandémie et a permis de faire face, sans problème, à une demande plus importante que d'ordinaire. La stabilité de la météo, tout au long de la saison, a elle aussi été exceptionnelle, ce qui a permis un approvisionnement stable et constant d'un marché domestique plus soutenu que d'ordinaire. Les creux de juillet–août traditionnellement liés aux vacances scolaires ont été bien moins marqués que d'ordinaire. Les consommateurs étant resté en Suisse, la demande s'est déplacée d'un canton à l'autre mais est restée en Suisse. La conjonction de ces facteurs exceptionnels fait que la quantité de légumes de serres vendue en 2020 a battu tous les records. Si cette situation est réjouissante et que les efforts de communication ont porté leurs fruits avec un engouement pour les produits locaux en hausse, la compétition reste féroce. L'essor des hard discounters et la pression de la production européenne continue de pousser les prix à des niveaux inacceptables pour les producteurs suisses.

Production en pleine terre

La même coopération de la météo pour la production sous serres a été constatée pour les productions en pleine terre. A l'exception d'épisodes de grêles ayant fortement impacté quelques exploitations, la météo a été clémente et coopérante en cette année exceptionnelle. Cette collaboration a également permis de faire face à une demande locale forte et de répondre présent à cette situation exceptionnelle.

Si la demande a été très bonne, la valorisation des produits locaux reste insuffisante et la tendance de ces dernières années voyant une diminution des surfaces produites ne va pas être infléchi. On ne peut pas demander aux producteurs genevois de produire toujours mieux, en respectant le plus possible l'environnement, les conditions sociales et ergonomiques des employés et ne pas valoriser correctement le fruit de leur travail et efforts.

Légumes biologiques

La production biologique continue sa progression même si elle est moins forte que ces dernières années. L'augmentation de la production a été ralentie par un net tassement des prix dissuadant les reconversions. La pandémie a également recentré l'intérêt du consommateur sur l'aspect local plus que sur le mode de culture. On voit également une augmentation de la préoccupation du consommateur pour des aspects plus larges que la culture biologique et englobant des points plus généraux comme les conditions de travail et salariales et le développement de démarches agroécologiques.

Cela étant, la culture biologique a encore de belles années devant elle pour le maraichage en Suisse et à Genève en particulier. Au vu de la compétition toujours plus féroce et dévastatrice spécialement pour les cultures en pleine terre, il est probable de voir de nombreuses reconversions ces prochaines années et donc une augmentation de l'offre. Attention à ce que cette augmentation de l'offre ne se fasse pas au détriment du prix !!!

Résultats financiers

L'année 2020 a, dans l'ensemble, été bonne pour la production maraîchère genevoise et les résultats financiers s'en ressentent. Comme évoqué précédemment, ces résultats sont dus à la commercialisation de l'entier de la production et non à une valorisation des prix. Si ces résultats sont réjouissants, il faut se rappeler qu'ils arrivent après trois années catastrophiques et qu'ils sont le fruit de circonstances exceptionnelles. La fermeture des frontières et le confinement ont propulsé la production genevoise sur le devant de la scène. Le retour à la normale a rapidement remis les pendules à l'heure et la population a vite oublié ses bonnes résolutions. Genève est la région au monde avec les coûts de production les plus élevés. La Suisse impose des règles de production parmi les plus restrictives au monde. Les initiatives populaires voulant aller encore plus loin en matières salariales ou environnementales ne cessent de faire surface et d'être acceptées. Un large pourcentage de la population acceptant ces nouvelles mesures contraignantes est le même qui traverse chaque jour la frontière pour aller acheter « moins cher » en France.

Soyons logiques avec nos demandes et nos exigences et payons le juste prix pour des produits locaux respectueux de nos attentes vertueuses. Sans cette adéquation entre demande de la population et acte d'achat, la production maraîchère genevoise va inexorablement disparaître. Le consommateur n'aura d'autre choix que d'accepter des produits étrangers aux normes et qualités difficilement

contrôlables et à l'approvisionnement problématique en cas de nouvelle crise sanitaire.

Source : Union Maraîchère de Genève

3.4.8 CULTURES FRUITIÈRES

La production de fruits dans le canton de Genève

L'évolution des surfaces arboricoles dans le canton de Genève montre une nette diminution lors des 20 dernières années (figure 1), passant de plus de 100 ha en 2000 à 65 ha en 2020. La pomme reste le fruit le plus produit en Suisse, dans la région lémanique et aussi dans le canton de Genève. Cette culture représente plus de 85 % des surfaces cultivées dans le canton de Genève. Il subsiste une faible production de poires, de cerises, de prunes et de pêches (figure 2).

Les petits fruits sont encore cultivés à Genève, avec une large proportion des surfaces dévolue à la culture de la fraise (figure 3). L'évolution positive (figure 4), amorcée depuis maintenant 2 ans est surtout liée à la production hors-sol de fraises et framboises (figure 5). Effectivement, plusieurs maraichers spécialisés dans le hors-sol ont décidé de se diversifier en cultivant ces espèces. Les surfaces cultivées en pleine terre sont plutôt stables ces dernières années et majoritairement réunies chez un seul producteur.

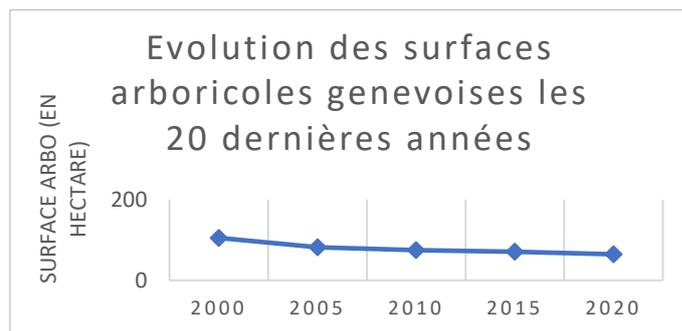
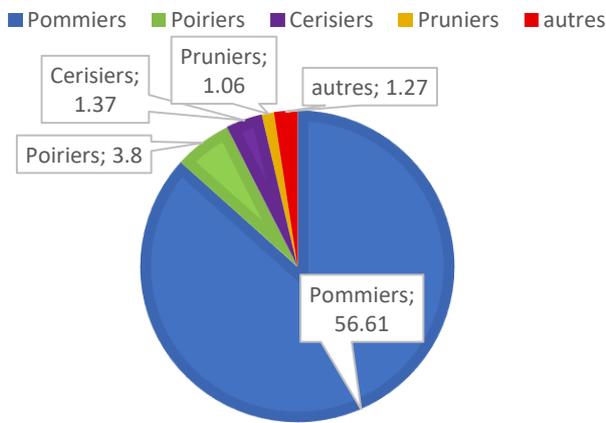


Figure 1 : Evolution des surfaces arboricoles genevoises (en hectare)

RÉPARTITION DES ESPÈCES ARBORICOLES GENEVOISES EN 2020 (EN HA)



RÉPARTITION DES SURFACES DE PETITS FRUITS À GENÈVE (2020)

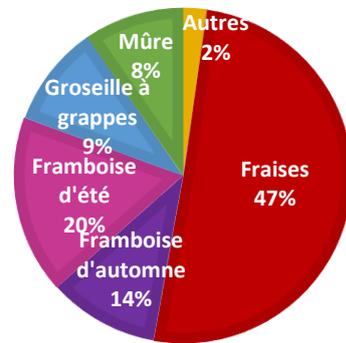


Figure 2 : Répartition des espèces arboricoles genevoises en 2020 (Source : Obst.ch)

Figure 3 : Répartition des surfaces genevoises de petits fruits à Genève en 2020 (Source : FUS)

EVOLUTION DES SURFACES DE PETITS FRUITS EN ARES LES 5 DERNIERES ANNEES POUR LE CANTON DE GENEVE

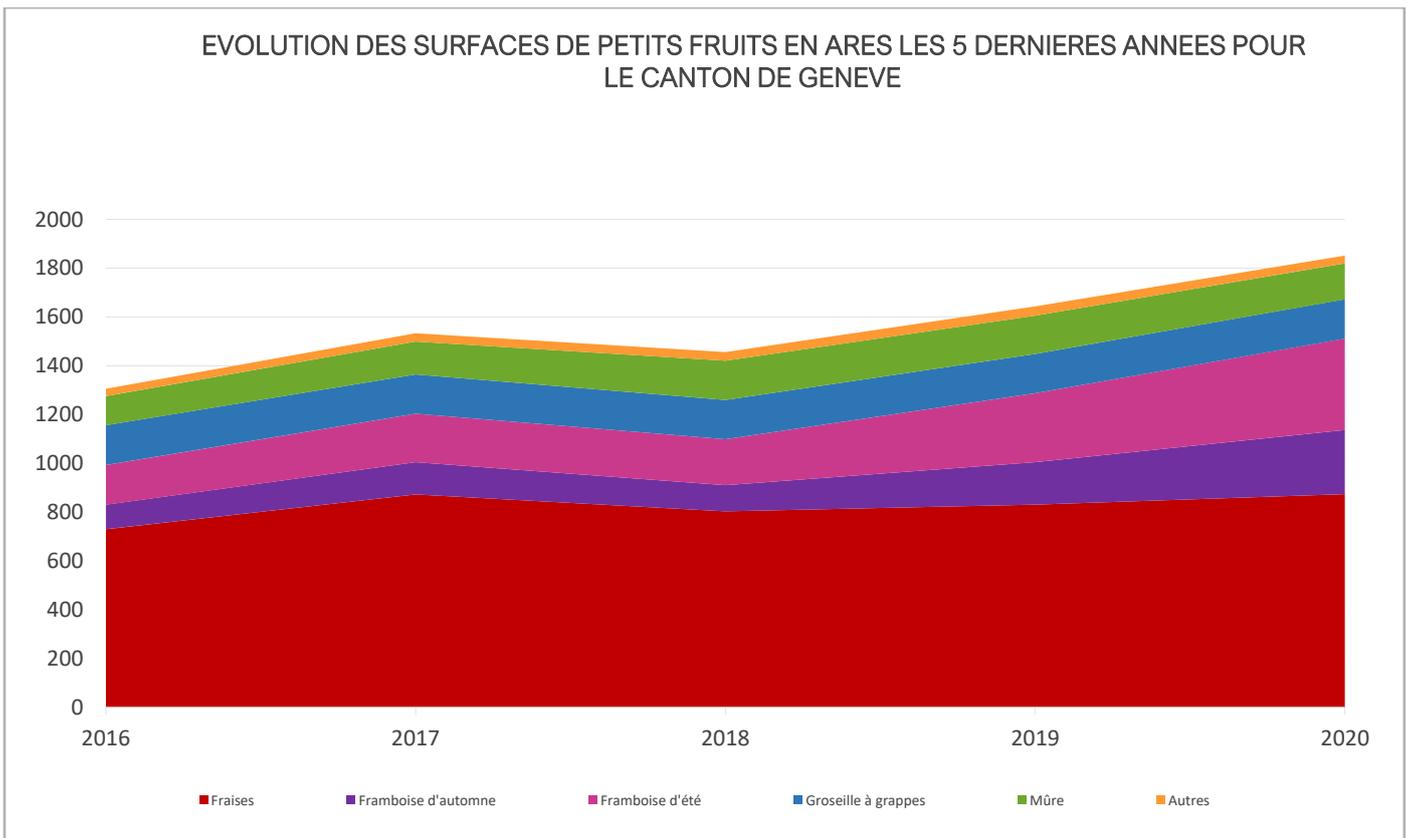


Figure 4 : Evolution des surfaces de petits fruits à Genève (Source : recensement Ufl)

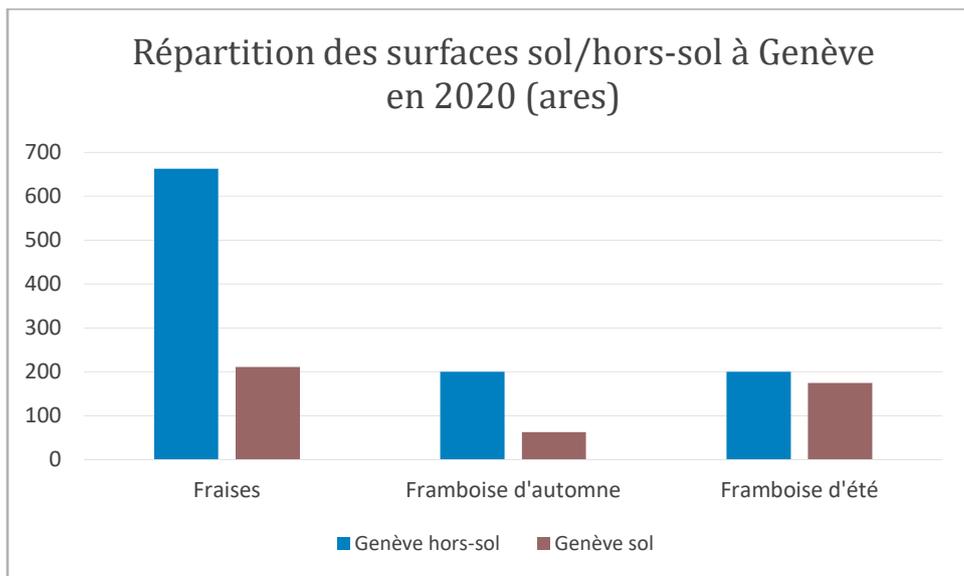


Figure 5 : Surfaces des principales espèces de petits fruits à Genève en 2020 (Source : recensement Ufi)

BILAN DE SAISON

Phénologie et particularités de l'année

L'année 2020 a commencé avec des températures douces, ce qui a induit un débourrement des fruits à pépin précoce avec une légère avance par rapport à 2019 et plus d'une semaine par rapport à 2018. La pleine fleur a eu lieu autour du 12 avril, soit une avance de 10 jours par rapport à 2019. Puis, un régime de bise et une chute des températures a entraîné le blocage des arbres et une chute physiologique naturelle importante. Certaines parcelles ont toutefois subi le gel, notamment les cerisiers, entraînant une charge faible sur certaines variétés.

Maladies fongiques et ravageurs

Pour les pommiers, sept événements contaminants de tavelure ont eu lieu après la fleur, pendant la phase primaire des infections. Les premiers risques tavelure sont apparus très tard (fin avril) mais ont été très sévères. Les rendements ont été peu impactés mais on peut s'attendre à un inoculum important pour 2021.

Pour les poiriers, il faut noter la recrudescence de ravageurs secondaires, notamment les hoplocampes et cecidomyies mais sans gros dégâts pour cette année.

Pour les cerisiers, sauf le gel, il y a eu globalement peu de problèmes pour cette année.

Pour les fraisiers, les conditions plutôt sèches du printemps ont été peu favorables au développement de botrytis. L'oidium a causé quelques problèmes dans les cultures couvertes. Enfin, Halyomorpha halys a plutôt été discrète cette année et très peu de dégâts ont été observés sur fruits. Les piégeages et frappages effectués sur le canton n'ont pas montré une réelle augmentation de ce ravageur cette année.

Récoltes

L'avance prise au départ de la végétation s'est maintenue toute la saison, ce qui a permis de déclencher les récoltes 7 à 10 jours plus tôt qu'en 2019. Les récoltes de fruits à pépins ont commencé dans des bonnes conditions météorologiques puis une forte pluviométrie a perturbé la deuxième moitié des récoltes. La qualité finale des fruits a été jugée bonne avec un taux de sucre convenable et une relative bonne coloration.

Vulgarisation et enseignement arboricole dans le canton de Genève en 2020

L'Union fruitière lémanique réalise la vulgarisation pour la production des fruits pour le canton de Genève depuis 2012. Les activités sont, d'une part, la rédaction d'un bulletin d'information technique envoyé aux abonnés plus de 30 fois dans l'année avec une fréquence variant d'un mois à chaque semaine en pleine saison. En 2020, 35 bulletins techniques ont été communiqués. Afin d'alimenter les recommandations avec des observations solides, les techniciens suivent les maladies et les ravageurs sur plusieurs sites dans la région lémanique, y compris sur le canton de Genève. Les observations de ravageurs sont disponibles sur l'outil d'Agrométéo.

Deuxième pilier de la vulgarisation arboricole, le conseil en groupe se fait dans le canton de Genève par l'intermédiaire de deux groupes régionaux de chaque côté du Rhône, qui se sont réunis à trois reprises en 2020. Ils représentent la quasi-totalité des arboriculteurs du canton. Lors de ces séances, l'actualité technique et phytosanitaire est abordée dans les vergers, complétée par d'autres sujets d'actualités comme les modifications réglementaires.

En parallèle, l'ensemble du programme de vulgarisation réalisé sur le canton de Vaud et organisé par l'Ufl est accessible aux producteurs genevois. Parmi les activités réalisées en 2020, on peut noter la journée d'information couplée au forum bio (en collaboration avec le Fibl), deux séances petits fruits, une séance taille cerise, une séance amandier et une séance bilan bio en fin d'année. Un document complet sur la lutte contre le gel a remplacé une séance terrain (annulée à cause de la pandémie). L'Ufl enseigne également les cours d'arboriculture fruitière auprès des étudiants Bachelor en Agronomie à l'Hepia et encadre des travaux de Bachelor. Ceci représente trois modules de cours donnés sur les trois derniers semestres du cursus.

Source : Union Fruitière Lémanique

4. AgriGenève en 2020

4.1 LES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le bureau est composé du Président, du Vice-Président et du Directeur. En 2020, il s'est réuni à 12 reprises pour s'occuper de la gestion des affaires courantes d'AgriGenève, du budget 2020, de l'examen des comptes 2019, de la préparation des séances de comité et des entretiens annuels avec les collaborateurs. Deux séances avec les associés gérants des deux Sàrl, AgriMandats et AgriVulg ont été organisées et Sandra Baudet a été nommée au titre d'associée gérante de la Sàrl AgriMandats en remplacement de Patricia Bidaux. Le bureau a également auditionné des candidats pour un poste à repourvoir. En plus des réunions formelles, les membres du bureau sont régulièrement sollicités pour représenter AgriGenève lors de diverses réunions, manifestations, commissions officielles ou rencontres avec des représentants des milieux associatifs ou politiques

4.2 LES ACTIVITÉS DU COMITE DIRECTEUR

En 2020, le comité directeur s'est réuni à 8 reprises. En raison de la COVID-19, une séance supplémentaire a été organisée par courrier. Le comité a notamment traité les thèmes suivants :

- Préavisé les comptes 2019 et le budget 2020
- Préparé l'assemblée générale du 24 mars 2020
- Pris régulièrement connaissance des affaires courantes sur le plan cantonal et fédéral liées à la situation due à la pandémie et des dossiers suivis par AgriGenève
- Pris connaissance des dossiers suivis par l'USP
- Pris connaissance du projet de loi cantonal pour venir en aide à la viticulture
- Pris connaissance de plusieurs projets en cours, notamment l'Agroforesterie, Pôle BIO, Nant d'Avril, étude cantonale sur les potentiels d'irrigation

Le Comité a notamment pris position ou statué sur les dossiers suivants :

- Adopté les comptes d'AgriVulg Sàrl et d'AgriMandats Sàrl
- Statué sur les demandes d'admissions de nouveaux membres
- Adopté les tarifs de prestations d'AgriGenève pour 2020
- Adopté l'analyse des risques financiers d'AgriGenève
- Pris acte de propositions de candidatures pour son renouvellement
- Modifications des statuts du journal AGRI
- Référendum contre la loi sur la chasse
- Référendum « Non à une zone industrielle à Athenaz »
- Stratégie biodiversité 2030
- Proposé des candidats pour le pôle IOSP pour la formation
- La problématique des incivilités en zone agricole
- Une extension en zone agricole du Bio Parc de Bellevue
- Le référendum contre la goutte Saint-Mathieu à Bernex
- Nommé une délégation pour participer au groupe communication d'AgriGenève

Le comité a auditionné les personnes suivantes en 2020 :

Madame Bérengère Gautier et Monsieur Thierry Nguyen de l'Hospice général sur une potentielle collaboration dans le cadre du besoin en main d'œuvre dû à la situation COVID-19, Monsieur Richard Pellissier sur les produits phytosanitaires, Messieurs Lionel Dugerdil et Willy Cretegy sur le référendum Goutte de Saint-Mathieu.

4.2.1 GROUPE COMMUNICATION

Afin de mener une campagne efficace sur les deux initiatives phyto qui seront soumises au peuple le 13 juin 2021, le comité a décidé de constituer un groupe de communication, ci-après GTCOM, dans lequel siègent Patricia Bidaux, Marc Favre, Alexandre Cudet, Christophe Bosson et François Erard. Dès la fin de l'été, le GTCOM s'est réuni à sept reprises. Il a mandaté M. Philip Rollman de S Agence, pour le conseiller et l'accompagner dans ses démarches et notamment définir un slogan de campagne et un budget. Un groupe de jeunes agriculteurs « *Community managers* » sera chargé d'animer notamment des pages Facebook ou Instagram pour assurer une présence intense sur les réseaux sociaux. Toute la partie genevoise du travail de communication sur la votation du 13 juin se fera en étroite collaboration avec la campagne menée par l'USP sur le plan national.

4.3 LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

AgriGenève déploie ses actions de défense professionnelle à trois principaux niveaux : le niveau cantonal, le niveau transfrontalier et le niveau national.

Sur le plan national, AgriGenève conduit ses actions et ses prises de position en étroite collaboration avec AGORA et l'Union suisse des paysans.

Sur le plan cantonal et transfrontalier, la thématique liée à l'aménagement du territoire demeure la plus importante au regard de la configuration de notre région et de la place occupée par Genève, centre d'un pôle économique fort et dynamique. La zone agricole est ici au centre d'enjeux importants et AgriGenève défend toujours ses positions, soit : limiter l'étalement urbain, construire là où il est déjà possible de le faire et densifier le domaine bâti.

4.3.1 DOSSIERS NATIONAUX

PA22+

En février, le Conseil fédéral a publié son Message sur la PA22+ à l'intention des Chambres. Si un certain nombre d'améliorations ont été apportées au projet initial, une complexification croissante est observée, la régionalisation de certaines mesures conduira à des iniquités de traitement selon les cantons et surtout la simplification administrative demandée depuis de nombreuses années est totalement inexistante du projet. Pour terminer, le projet aurait pour conséquence une réduction sensible du taux d'auto-alimentation de la Suisse, allant ainsi à l'encontre de la volonté populaire exprimée dans les urnes pour la sécurité alimentaire à près de 80 % en 2017. Sous l'angle budgétaire, le projet prévoit une coupe de plus de 100 millions. Au mois d'août, le Message a été étudié par la Commission économie et redevances du Conseil des Etats. Après examen, elle a décidé de suspendre les travaux sur la politique agricole et elle a déposé un postulat visant à doter la politique agricole d'une orientation plus globale, tenant notamment compte des aspects alimentaires. Elle s'est en outre opposée à la réduction budgétaire évoquée plus haut. Saisi de ce dossier le 14 décembre en séance plénière, le Conseil des Etats a décidé de reporter à une échéance ultérieure le traitement du dossier. Il a en plus demandé au Conseil fédéral d'apporter des clarifications sur sa vision du secteur agro-alimentaire. Ceci signifie que la PA 22+, qui devait initialement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022, a de fortes chances d'être remise à plus tard.

Initiatives phyto

Le vote sur les deux initiatives phyto, « *Pour une eau potable propre et une alimentation saine* » et « *Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse* », qui devait avoir lieu en 2020, a été reporté au 13 juin 2021. Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre agriculture et la sécurité alimentaire de notre pays et ces deux textes sont extrêmement dangereux à plus d'un titre. L'un nous priverait du jour au lendemain des produits phytosanitaires, y compris ceux utilisés en BIO, dont nous avons besoin pour préserver nos cultures des maladies et ravageurs. Il veut également interdire les fourrages non produits sur l'exploitation : ceci signifie la fin de la production de volailles ou de porcs en Suisse et la porte grande ouverte à des importations massives de ces produits. L'autre texte veut imposer l'agriculture biologique à toute les branches de production. Il aura pour première conséquence de déséquilibrer l'offre et la demande sur le marché des produits bio, les producteurs actuels en faisant les frais. Il prévoit en outre que seuls des produits alimentaires BIO pourront être importés par les grandes entreprises. Produits

où, dans quelles conditions sociales et selon quel cahier des charges ? A nouveau, ce sont les producteurs suisses qui vont souffrir de ces importations massives.

Plan sectoriel des SDA

En 2019 AgriGenève a fait part de diverses remarques à l'égard de la révision du plan sectoriel des SDA initiée par l'ARE. Le 8 mai 2020, le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle mouture du document disponible [sur le lien suivant](#). Ce dernier abandonne avec satisfaction la possibilité aux cantons de faire du commerce de SDA et conserve les cultures spéciales comme les serres et les tunnels maraichers en pleine terre dans le quota de SDA. Un travail qualitatif des sols SDA est demandé au canton afin que ces dernières puissent être en mesure pas seulement de recenser au m² près mais aussi de les améliorer pour la production vivrière. Ce travail à venir devrait renforcer l'outil de production agricole.

Révision du train d'ordonnances agricoles

Le 3 février, l'OFAG a soumis en consultation un train de 20 ordonnances en lien avec la politique agricole fédérale dans l'intention de les mettre en œuvre pour 2021. AgriGenève s'est positionnée sur cette révision en lien notamment avec les prises de position de l'USP et d'autres organes de défense professionnelle agricole. Les modalités de l'outil PDR ont été grandement revues dans l'OAS avec une démarche de simplification et d'harmonisation des mesures. Il subsiste néanmoins un grand écart entre les aides accordées pour l'agriculture de plaine par rapport aux aides à l'agriculture de montagne. Dans un contexte d'agriculture périurbaine comme à Genève avec les contraintes d'exploitation qui en découlent (perte de surface, mitage des parcelles, conflit avec les loisirs, les chiens, ...) AgriGenève a relevé l'importance de considérer aussi ces freins à la production dans l'attribution des aides et d'étudier la possibilité de créer une nouvelle « zone périurbaine » dans le champ d'application de l'ordonnance.

4.3.2 DOSSIERS CANTONAUX

Relations avec le Grand Conseil

Avant chaque session du Grand Conseil, AgriGenève rédige un mémo à l'intention des députés agricoles. Ce mémo commente les points de l'ordre du jour qui concernent l'agriculture. En 2020, dix mémos ont été ainsi rédigés. AgriGenève est par ailleurs régulièrement auditionnée par des Commissions du Grand Conseil afin de donner son avis sur des textes législatifs. Dans ce contexte, AgriGenève a été auditionnée à six reprises en 2020 : modification de la loi sur la promotion de l'agriculture, extension du centre sportif de la Bécassière à Versoix, modification de la législation sur l'évaluation fiscale des immeubles agricoles & sylvicoles, stratégie biodiversité 2030, motion pour une augmentation de l'autosuffisance alimentaire à Genève et motion traitant de la valorisation de la filière agronomique de l'HEPIA.

Loi sur la Promotion de l'agriculture

La Loi Prom est entrée en vigueur il y a 15 ans, ce qui a nécessité une adaptation aux conditions de 2020. AgriGenève a été dès le début associée au processus de

mise à jour, que ce soit au niveau de son comité mais également dans le cadre de la Commission d'attribution du fonds de promotion. Dans les grandes lignes, les modifications apportées ne chamboulent pas l'esprit de la loi mais y apporte des compléments, notamment ceux liés au changement climatique.

IN 173 (salaire minimum)

Le 27 septembre, le peuple genevois a décidé, à 58 %, d'accepter l'IN 173 lancée par les syndicats et ainsi d'imposer un salaire minimum de 23.- brut par heure pour les employés-es de toutes les branches de l'économie genevoise. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020. La loi d'application stipule à son article 39K que : « le Conseil d'Etat peut, sur proposition du Conseil de surveillance du marché de l'emploi, fixer un salaire minimum dérogeant à l'alinéa 1 » (salaire minimum de 23.-/heure). AgriGenève est intervenue tant auprès du Conseil d'Etat que de ses partenaires des milieux économiques pour que cette dérogation soit appliquée par le Conseil de surveillance de l'emploi (CSME). Réuni le 12 octobre, le CSME a décidé, à la majorité, de proposer au Conseil d'Etat que les salaires minimums de l'agriculture et de la floriculture soient identiques à ceux qui figurent actuellement dans les deux contrats-types en vigueur. Le Conseil d'Etat nous a confirmé cette dérogation. Il a toutefois décidé d'indexer de 15.- par mois le salaire minimum figurant dans les contrats-types, à compter du 1^{er} janvier 2021. A cette heure, il semblerait que les syndicats aient déposé deux recours : un contre la dérogation accordée aux horticulteurs et un contre l'augmentation, trop modeste à leurs yeux, du contrat-type de l'agriculture. Afin d'être prête à toute éventualité, AgriGenève a mandaté une étude économique qui vise à démontrer les effets d'augmentations de salaire sur un panel d'entreprises agricoles genevoises.

Agriculture 2030



Fruit d'une démarche participative entreprise en collaboration avec les principales filières de l'agriculture genevoise, Agriculture 2030 est une étude qui a été pilotée par AgriGenève. Elle a été présentée à la presse le 30 juin, avec la participation du Conseiller d'Etat Antonio Hodgers. L'étude se décline en deux parties. La première dresse un état des lieux de l'agriculture genevoise et de ses principales filières. Pour chacune d'entre elles, une analyse permet de bien cerner ses forces, ses faiblesses et les opportunités qui s'offrent à elles dans le contexte genevois. La seconde partie, qui s'appuie sur la première, décline une vision et sept

énoncés stratégiques assortis d'objectifs et de propositions de mesures. L'agriculture genevoise joue un rôle central en matière de production de denrées alimentaires mais offre un cadre de vie agréable pour la population et contribue au développement de la biodiversité. Ces deux derniers points sont importants dans un canton-ville comme le nôtre. Le principal enjeu pour l'agriculture genevoise ces prochaines années sera de poursuivre sur la voie de l'innovation qu'elle a prise depuis quelques décennies et de pouvoir assurer sa pérennité dans un contexte de réglementation et de concurrence exacerbées. En 2030, la population aura renouvelé son contrat social avec l'agriculture, synonyme de confiance. Cette confiance se traduira par une augmentation de la consommation des produits issus de l'agriculture locale. Les acteurs des différentes filières fourniront toujours des aliments sains et variés, répondant aux besoins de la population, produits en adéquation avec les exigences environnementales et en utilisant les ressources de façon efficiente.

Problèmes douaniers

A mi-août, nous avons été informés par plusieurs membres qu'ils avaient reçu des perceptions subséquentes allant de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers de francs. En effet, l'Administration des douanes a entrepris une mise à jour des matrices cadastrales par géoréférencement, ce qui a forcément conduit à des différences de surfaces avec les valeurs annoncées auparavant. Ce sont ces différences qui ont été lourdement sanctionnées, notamment avec un effet rétroactif sur 5 ans. Selon nous, si nous comprenons la nécessité de faire à échéance régulière une mise à jour des données, elle ne doit pas être suivie de sanctions, sauf bien entendu s'il est avéré qu'il y a eu volonté de frauder. Autre problème : les échanges de parcelles. En 2018 et 2019, des contacts ont eu lieu entre l'administration et des agriculteurs concernant des échanges de parcelles. L'administration a donné des explications sur la procédure à entreprendre pour régulariser ces situations. Ces dossiers semblaient donc clos mais deux ans après des sanctions sont tombées, touchant les deux agriculteurs concernés par l'échange, même si aucun kilo de marchandise supplémentaire n'est rentré en Suisse. AgriGenève est intervenue auprès de l'Administration des douanes et une séance a été organisée le 6 octobre avec sa direction pour discuter de cette problématique. Il a été convenu que tous les dossiers allaient être réouverts et que les agriculteurs concernés auraient la possibilité de se faire entendre. A ce jour, ce dossier n'est toujours pas clos.

COVID-19

AgriGenève a dû gérer plusieurs problèmes consécutifs à la pandémie de la COVID-19. Parmi ceux-ci, la fermeture hermétique des douanes en mars, y compris pour le réseau routier secondaire avec des plots en béton, qui a empêché les agriculteurs genevois d'accéder à leurs parcelles sur territoire français.



Photo : DR

AgriGenève a dû intervenir à plusieurs reprises, tant auprès de l'Administration des douanes que de la police cantonale pour remédier à ce problème. Des solutions, parfois compliquées à mettre en œuvre, ont toutefois été trouvées pour permettre l'accès aux parcelles françaises tout en respectant le blocus de la frontière pour les autres usagers. Lors du bouclage du périmètre de Satigny, AgriGenève a également dû intervenir auprès des autorités cantonales pour que les clients qui avaient effectué des commandes puissent prendre leurs marchandises auprès de magasins à la ferme.

Décharge bioactive

Les travaux du groupe de pilotage conduit sous l'autorité du Conseiller d'Etat Antonio Hodggers se sont poursuivis en 2020, avec pour objectif de valoriser les mâchefers et d'en réduire le volume. Malgré des pistes intéressantes, le canton persiste à vouloir enfouir toute ou partie des mâchefers issus de l'usine des Cheneviers dans la campagne genevoise. Le 1^{er} juillet, un courrier a été envoyé au chef du Département par les communes concernées et les associations partenaires, dont AgriGenève, pour lui réitérer leur opposition unanime au principe d'enfouissement des déchets, en exigeant notamment que le Canton mette en place une démarche plus respectueuse du développement durable. Il faut relever ici que le droit fédéral est très restrictif en la matière et laisse peu de marge de manœuvre au Canton. A ce titre, ce dernier est en contact régulier avec l'Office fédéral de l'environnement pour étudier des pistes de modifications de l'OLED qui permettraient un peu plus de souplesse et d'ouverture vers d'autres utilisations des mâchefers que leur seul enfouissement en décharge bioactive. Ce dossier est loin d'être bouclé et de nombreux débats vont se poursuivre cette année encore.

Organisation de vols depuis le Portugal

A la suite des restrictions de passage frontière terrestres entre le Portugal, l'Espagne et la France, AgriGenève a contacté la compagnie SWISS début avril. Il s'agissait d'étudier la possibilité d'affréter des avions depuis Lisbonne et Porto et ainsi permettre aux employés viticoles d'accéder à Genève pour qu'ils puissent effectuer les travaux de la

feuille dans notre vignoble. Cette opération, nouvelle pour nous et qui a nécessité beaucoup de temps et d'énergie, s'est bien déroulée. Les employés viticoles sont arrivés en temps et en heure à Genève, soit par des vols de ligne, soit par un vol charter. Le retour s'est fait sur des vols de ligne.

Référendum Sous Forestal

En 1998, à la suite d'un différend avec les communes concernées, le Tribunal fédéral avait confirmé que l'exploitation d'une unité de traitement de matériaux de construction n'était pas conforme à la zone agricole. Pourtant, les autorités cantonales ont laissé se poursuivre cette activité reconnue illégale par la justice. En 2018, pour tenter de sortir de l'impasse dans laquelle elles se sont mises, elles ont proposé au Grand Conseil, qui l'a acceptée, une modification de zone visant à créer une zone industrielle sur mesure pour l'exploitant. Ce, contre le principe du non mitage du territoire. C'est donc un grave précédent et une forme de prime à l'illégalité que proposait ainsi le Grand Conseil. Un référendum a été lancé contre cette modification de zone, auquel s'est associée AgriGenève. Le peuple genevois a tranché dans les urnes le 29 novembre par un NON clair, à plus de 65 %, à ce déclassement. C'est ainsi l'épilogue d'une saga qui aura duré des décennies.

Projet de développement régional

Le 9 septembre, l'OFAG, le canton et l'association des points relais agricoles en milieu urbain, ont signé la convention cadre pour la mise en œuvre d'un PDR. Ce dernier d'un investissement total de CHF 12'967'695 sur 6 ans avec une subvention fédérale de CHF 1'773'371 (13.7%) et une subvention cantonale de CHF 1'914'127 (14.8%) porte sur le développement des fermes urbaines. Une ferme urbaine est une exploitation agricole professionnelle exploitée toute l'année, au cœur de la ville, où les exploitants sont en contact direct avec la population. Produire sur place, mais aussi vendre la production genevoise et informer la population sont les missions principales de ces fermes. Situées plutôt dans des parcs publics ou étroitement liées au tissu urbain, elles intègrent la ville comme vitrine de l'agriculture genevoise. Les objectifs de ce PDR sont de :

- Créer un réseau cohérent d'au moins 4 fermes urbaines d'ici 2025 comme vitrines urbaines de l'agriculture.
- Sensibiliser environ 4'000 personnes par année à valoriser les produits agricoles régionaux dans le cadre d'une alimentation saine et durable.
- Vendre des produits locaux et régionaux (GRTA) en milieu urbain pour un chiffre d'affaires annuel de CHF 4 millions.
- Mettre en culture 4.4 ha d'espaces urbains pour illustrer quotidiennement aux citoyens la réalité du métier d'agriculteur et pour agrémenter leur cadre de vie d'un air de campagne.

Mise en conformité en zone agricole

L'office des autorisations de construire porte un regard de plus en plus prononcé sur la zone agricole et procède à des demandes de mise en conformité d'installations agricoles non autorisées. Dans ce cadre, divers agriculteurs ont

interpelé AgriGenève pour des demandes portant sur des clôtures et des abris pour bétail amovibles. Face à ce constat et l'inquiétude qu'il soulève, AgriGenève a interpellé les directions de l'OAC et l'OCAN pour éclaircir leurs intentions et débattre du bon sens de telles exigences. Une directive élaborée entre AgriGenève, l'OCAN et l'OAC sera proposée en 2021 pour clarifier les installations agricoles ne nécessitant pas d'autorisation de construire de celles y étant soumises.

Entretien des bords de routes

La présence de plantes invasives et d'adventices sur les bords de routes ont soulevé l'inquiétude d'agriculteurs en 2020. AgriGenève a organisé une discussion avec les services en charge des routes cantonales et des autoroutes ainsi qu'avec l'OCAN. Les conclusions de ces échanges ont donné mission à l'OCAN en partenariat avec AgriGenève de proposer une méthode simplifiée pour annoncer un constat de plante invasive qui donne suite à une action rapide pour traiter le problème. La proposition est attendue pour le 1^{er} trimestre 2021.

4.3.3 DOSSIERS RÉGIONAUX

ULCA

Dès 2020, la présidence de l'ULCA a été confiée à Prométerre. Pour rappel, l'ULCA est une émanation du Conseil du Léman qui réunit les Chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Dans ce cadre, des thématiques communes sont débattues et des projets conjoints sont développés. En 2020, l'ULCA a piloté une étude sur le marché des produits alimentaires bio face aux changements climatiques : « Entre l'agriculture bio et l'agriculture régionale, quelles conclusions tirer face à l'urgence climatique ? » Cette étude est accessible [sur le lien suivant](#). Outre ce travail, AgriGenève a participé à 2 séances techniques et une séance réunissant les responsables de Chambres d'agriculture.

Groupe agricole du Grand Genève et Forum d'agglomération

AgriGenève participe à deux instances en lien avec le territoire du Grand Genève. La première est le groupe agricole du Grand Genève, formé de représentants de l'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, du canton de Vaud et de Genève. Dans ce cadre, un diagnostic agricole à l'échelle de l'agglomération ainsi qu'un bilan des actions menées par ce groupe ont été réalisés par AgriMandats associée aux autres chambres d'agriculture concernées. Il en ressort 7 fiches thématiques dans l'objectif d'apporter de nouvelles bases pour l'aide à la décision. La seconde instance est le forum d'agglomération composé de 75 membres représentants de la société civile. Ce dernier est structuré en trois collèges représentant les volets du développement durable, soit un collège économie, un collège social et culturel et un collège environnement. C'est dans ce dernier collège qu'AgriGenève est représentée. Faute de disponibilité, AgriGenève n'a pas pu participer aux séances du forum.

4.3.4 MAIN-D'ŒUVRE

Information

Notre mémento a été mis en ligne le 23 décembre 2020 et nos membres ont été régulièrement informés de l'incidence de la crise COVID-19 sur la gestion de la main-d'œuvre.

Séance d'information main-d'œuvre 2020

Le 23 janvier 2020, AgriGenève a organisé sa traditionnelle séance d'information à l'intention de ses membres employeurs. Une quarantaine de participants ont eu l'occasion de prendre connaissance des modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier en matière d'assurances et de main-d'œuvre.

Obligation d'annoncer

La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse adoptée par le peuple le 9 février 2014 s'est traduite par l'adoption d'une loi d'application, dite « *Préférence indigène allégée* » votée par les Chambres en décembre 2016 et qui permet de préserver les accords passés entre la Suisse et l'UE. Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a promulgué les ordonnances d'application de la législation afférente à la mise en œuvre de ce nouvel article constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.). La législation a prévu que dès le 1^{er} janvier 2020 l'obligation d'annoncer les postes vacants était valable dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage, au niveau national, égal ou supérieur à 5 %. Il est à relever qu'en raison de la crise COVID-19, l'obligation d'annoncer a été suspendue le 27 mars 2020 et a été réactivée le 8 juin 2020.

Nos prestations

Durant l'année écoulée, AgriGenève a fourni à ses membres un soutien administratif et un appui pour les dépôts de demandes de permis de travail et d'autorisations de séjour ainsi qu'un service d'édition de fiches salaires pour employés agricoles.

Collaboration avec la NODE

Au 31 décembre 2020, une quarantaine de membres d'AgriGenève sont affiliés à la NODE AVS.

4.3.5 CONSEILS JURIDIQUES

Les consultations juridiques gratuites pour nos membres ont lieu un lundi sur deux, dans les locaux d'AgriGenève, sur rendez-vous téléphonique pris au secrétariat. Leur durée est d'un quart d'heure.

Durant l'année 2020, Me Marie-Flore DESSIMOZ a donné 51 consultations dans nos locaux, à son bureau, par email et par téléphone.

Outre des litiges réguliers du droit du travail et du bail à ferme agricole, plusieurs questions relevant de l'aménagement du territoire, des possibilités de construire en zone agricole, de l'exploitation des gravières et de la planification successorale ont été traitées durant ces consultations.

Me Marie-Flore DESSIMOZ a également conseillé AgriGenève dans le cadre de ses activités pour les membres (droits de douane, salaire minimum, etc.).

4.3.6 BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT

Cette traditionnelle manifestation avait lieu cette année pour la 28^{ème} fois consécutive. En raison de la crise COVID-19, seuls deux brunchs du 1^{er} août ont été organisés dans des exploitations du canton. Ils ont permis aux « bruncheurs » de découvrir une ferme et de déguster des produits du terroir.

D'autre part, pour que cette manifestation puisse se réaliser, une coordination nationale et régionale est nécessaire. C'est ainsi qu'AgriGenève a joué son rôle de relais tant au niveau des inscriptions des fermes participantes que sur le plan de la promotion. AgriGenève s'est chargée d'aiguiller les nombreux appels téléphoniques des personnes souhaitant s'inscrire pour passer du temps à la ferme en ce jour de fête nationale.



4.4 ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

4.4.1 AGRI-PIGE

En 2020, l'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée comptait 230 membres agriculteurs, maraîchers et/ou viticulteurs. De plus, AGRI-PIGE a été mandatée pour contrôler 53 exploitants de zone franche pour les PER végétales.

L'Association continue à être engagée dans une démarche qualité qui définit son mode de fonctionnement en garantissant le respect des notions d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. Ses domaines d'activités liés à l'accréditation ISO 17020 sont les contrôles de droit public fédéraux et cantonaux (principalement ceux figurant dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles OCCEA), ainsi que certains contrôles labels pour lesquels elle a reçu un mandat.

Le bureau et le comité d'AGRI-PIGE se sont réunis à plusieurs reprises pour aborder notamment les thèmes suivants :

- Décision sur les demandes d'adhésion
- Etat et suivi des comptes (bilan et budget, débiteurs)
- Perspectives et organisation des contrôles
- Bilan des contrôles 2020 des PER, données de structures et SPB, efficacies des ressources, PLVH, paysage, hygiène dans la production primaire végétale, contrôle de la vendange, protection des eaux

La FOCAA (Fédération d'organisations de contrôles agricoles et alimentaires) constituée, entre autres, d'AGRI-PIGE, a examiné principalement les thématiques suivantes :

- Accréditation de chaque organisation de contrôle cantonale
- Adaptation du système qualité
- Actualisation des check-lists et des aides pour les contrôleurs
- Planification et gestion des formations contrôleurs
- Comptes et budget

Au sein de la PIOCH (Groupement pour la Production Intégrée dans l'Ouest de la Suisse), les sujets ci-dessous ont été traités :

- Elaboration du feuillet des règles techniques et des fiches PER
- Information de l'OFAG
- Diverses consultations

Contrôles

Afin de limiter les dérangements sur les exploitations et de minimiser les frais, AGRI-PIGE s'efforce de coordonner au mieux les différents mandats (publics et privés) qui lui ont été confiés.



Photo : Sandrine Bersier

4.4.2 IVVG



En 2020, le comité de l'IVVG est composé des personnes suivantes :

Nom, prénom	Représentation
Cramer Robert	Président
Barthassat Florian	Encavage Genève
Barthassat Olivier, dès le 15.06 Hermann Blaise	Encavage hors canton
Bosseau Bernard	AGVEI
Crétegnny Willy	AGVEI
Hutin Emilienne	AGVEI
Leupin Jérôme	Encavage Genève
Maigre Dominique	AVIGE
André Serex	AVVGE
Mistral Frédéric	AGVEI
Lionel Dugerdil	AVVGE
Vulliez Bernard	Encavage Genève
Wegmüller Patrick	AVCG

Les représentants de l'IVVG dans les différentes organisations professionnelles sont les suivants :

Organisation	Titulaire	Suppléant(e)
FSV	Dominique Maigre	Emilienne Hutin
IVVS	Willy Crétegnny	Dominique Maigre, Bernard Vulliez
OPAGE	Bernard Bosseau	-
VITISWISS	Thierry Anet	-

Durant l'exercice écoulé, le comité de l'IVVG s'est réuni à 4 reprises et a traité ou été informé des dossiers suivants :

- **Comptes 2019, budget 2020 et préparation de l'assemblée générale** : le comité a pris connaissance et préavisé sur les comptes et le budget et a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale. Pour cette dernière, en raison de la COVID-19, les membres ont fait valoir leurs droits statutaires par écrit le 9 juin 2020.
- **Renouvellement du comité** : un membre, représentant du négoce hors canton, ayant annoncé qu'il quittait sa fonction, le comité a pris acte de sa démission et proposé à l'assemblée générale son remplacement.
- **Financement de l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)** : les discussions se poursuivent pour le financement de l'OSMV qui reste aléatoire. Une des pistes proposées par l'IVVG serait que ce dernier soit financé toute ou partie par la Confédération. La question centrale, soit de savoir s'il s'agit d'un outil de promotion ou de défense professionnelle subsiste en l'état.
- **Dérogation à la zone viticole protégée** : le comité a traité et préavisé favorablement une demande de dérogation

d'affectation de la zone viticole protégée pour une surface de 3'400 m².

- **Modification du RVV** : le comité a pris connaissance d'un train de modifications du RVV mis en consultation par l'OCAN. Il s'agit principalement d'adaptations du droit cantonal au droit fédéral à la suite des modifications de l'ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin. Au regard de ce qui précède, la marge de manœuvre du Canton est donc très faible.
- **Situation du marché** : après une année 2019 déjà marquée par de très fortes tensions sur le marché des vins, la crise COVID-19 qui a impliqué l'annulation de nombreux salons, celle de presque toutes les manifestations privées et publiques ainsi que la fermeture des cafés restaurants durant de longues périodes, a plongé la branche dans d'immenses difficultés. A ce titre, une première mesure cantonale a été mise en œuvre en juin sous forme d'un projet de loi assorti d'un budget de 2 millions. Cette loi a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Ce budget a permis de financer trois principales mesures : un complément à la mesure fédérale de déclassement, une aide à la surface et une mesure d'incitation d'achat de vin pour les cafés restaurants sous formes de bons avec une réduction de 200.- à faire valoir pour une prochaine commande pour tout achat d'au minimum 100.-. Un groupe de travail de suivi d'application de la loi, qui rassemble des membres du comité de l'IVVG et des représentants de l'Etat, a été mis sur pied. Il s'est réuni à plusieurs reprises durant le second semestre. Malgré cette aide, la situation économique de la branche a continué à se dégrader et un rendez-vous urgent a été demandé avec les autorités cantonales pour trouver d'autres pistes d'aides. Ceci est d'autant plus important que la probabilité que les cafés restaurants ouvrent rapidement s'amenuise au fil du temps. Sur le plan fédéral, l'IVVG a suivi de près la motion déposée par la Conseillère aux Etats (PDC VS) Marianne Maret. Cette motion demande la mise en œuvre de l'article 22 alinéa 3 et 5 de la LAGr, soit que les quotas d'importation soient attribués aux importateurs en fonction de la quantité de vins suisses commercialisée. A fin 2020, ce dossier est toujours en suspens auprès de la Chambre haute et renvoyé en commission de l'économie, à la suite de sa forte opposition à entrer en matière.
- Le comité a régulièrement pris connaissance de l'avancement des dossiers traités par **les organisations faitières** via ses représentants.
- **Droits de production** : à la suite de la mise en œuvre d'une mesure de déclassement de vins AOC par la Confédération qui imposait une diminution des quotas de production, le comité a décidé de proposer, pour la vendange 2020, les quotas suivants : AOC 1^{er} Cru Chasselas et Riesling x Sylvaner 0.9 kg/m², AOC Chasselas et Riesling x Sylvaner 1.1 kg/m² et AOC Gamay 1.0 kg/m².

- **Fonds viticole 2020** : L'assemblée générale a décidé, de maintenir les contributions de 2019. La taxe au volume est dorénavant exprimée en CHF par décitonne (dt) à la suite des modifications du RVV.
 - Taxe au volume de CHF 1.80/dt
 - Taxe à la surface CHF 235.-/ha
- **Prix indicatifs de la vendange 2020** : les prix indicatifs de 2019 sont reconduits :

Chasselas AOC et RxS	2.40 à 2.50 / kg
Gamay AOC	2.50 à 2.60 /kg
Vins de pays blancs	1.80 / kg
Vins de pays rouges	2.20 / kg
Autres cépages dont Gamaret	Pas de prix indicatif

4.4.3 AOVG

A la suite des décisions prises en mars 2010 sur la réorganisation des structures viticoles genevoises, l'AOVG a été mise « en dormance ». Lors de l'assemblée générale du 13 avril 2016, de nouveaux statuts ont été adoptés. La principale modification porte sur le fait que l'AOVG n'a plus besoin d'organiser une assemblée générale chaque année. Elle nomme un comité, qui a pour mission la gestion de la fortune de l'Association. Les membres ont toutefois toujours la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale.

4.4.4 AVIGE

En 2020, l'AVIGE s'est réunie en assemblée générale le 25 juin. Elle a adopté ses comptes 2019 et son budget 2020 et pris connaissance des principaux dossiers en cours. Les discussions en vue d'un rapprochement avec une autre organisation viticole se sont poursuivies.

4.4.5 AGPU

En 2020, l'Association Genevoise des Producteurs Usagers du marché de gros s'est réunie une fois pour l'assemblée générale et une séance de comité le 7 octobre. AgriGenève a la charge de la comptabilité de cette association.

4.4.6 POLE NATURE ET ENVIRONNEMENT

AgriGenève est membre et préside l'association paritaire du Pôle nature et environnement pour la formation professionnelle. Cette association, qui développe son champ d'activité aux professions de l'horticulture-paysagisme, de la floriculture, de l'agriculture, de la viticulture et des soins aux animaux, a pour buts principaux :

- D'assurer la coordination pour la surveillance et la qualité de l'apprentissage pour son pôle ainsi que la mise en œuvre des moyens de ladite surveillance

- D'engager et gérer les commissaires professionnels
- D'encourager la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel dans les différents secteurs du pôle nature et environnement
- De promouvoir le dialogue entre les différents acteurs de la formation

L'Association travaille en étroite collaboration avec l'autorité cantonale compétente en matière de formation professionnelle, l'Association Paritaire pour la formation professionnelle UAPG-CGAS (APFP), avec les écoles professionnelles concernées, les associations professionnelles, les instituts de formation et autres affiliations actives dans la formation du Pôle Nature et Environnement. Outre une participation aux diverses séances organisées dans le cadre du Pôle nature et environnement, AgriGenève se charge de l'administration de l'association, de la tenue de sa comptabilité et du versement des salaires des deux commissaires d'apprentissage. En 2020, l'Association a procédé à l'engagement de trois nouveaux commissaires d'apprentissage. Elle a en outre discuté avec l'OFPC de thèmes nécessitant des éclaircissements quant au rôle des commissaires.

4.4.7 COMMUNAUTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE LA LONGEOLE (CIL)



Photo : DR

AgriGenève est membre de la CIL au titre de représentante des producteurs et en assure le secrétariat administratif et financier. Le secrétariat a également pour mission de gérer la facturation, la comptabilité, le contrôle des « clips » IGP et d'organiser le travail de la commission de dégustation. La Commission de dégustation s'est réunie deux fois en 2020 pour procéder aux tests organoleptiques sur des échantillons de produits prélevés dans le commerce. Ces tests sont rendus obligatoires par le manuel de contrôle de l'IGP Longeole. La Commission est composée des personnes suivantes : M. Christian Guyot, Président, Mmes Elodie Marafico et Barbara Pfenniger, MM. Claude Corvi, André Vidonne, Jérôme Estèbe, Alain Jenny, Claude Paul, Philippe Lebrun et François Erard.



Photo : DR

La CIL s'est réunie en assemblée générale le 22 juin. Un groupe de réflexion s'est réuni afin de bien réfléchir aux éléments à modifier dans le cahier des charges. Le processus suit son cours. Sur le plan de la promotion, la CIL a souhaité organiser une séance photo de tous les transformateurs mais malheureusement celle-ci a dû être reportée en raison des mesures d'hygiène qui n'auraient pas pu être respectées. La CIL collabore en outre à l'organisation de la Nuit de la Longeole d'Aire-la-Ville qui s'est tenue, pour sa 12^{ème} édition, le 1^{er} février, avec le soutien de l'OPAGE. La Longeole IGP a également été présentée lors de divers événements et foires.

4.4.8 L'ÉCOLE À LA FERME



Depuis plusieurs années, les prestataires genevois de L'école à la ferme proposent à des élèves du primaire et du secondaire de venir découvrir le métier d'agriculteur lors d'une visite pédagogique sur une ferme. Ces fermes offrent une palette de thèmes allant de l'agriculture, des cultures maraîchères à l'élevage, en passant par la viticulture et l'arboriculture fruitière. Cette riche diversité des activités de L'école à la ferme est primordiale à la sensibilisation des enfants à l'origine de leur alimentation et sur le travail nécessaire pour la produire.

En 2020, 1'653 élèves ont bénéficié des activités de L'école à la ferme dans les 9 fermes du canton. C'est bien moins que les 5'390 élèves en 2019 et cela en raison de la situation sanitaire qui a empêché les fermes prestataires d'accueillir les classes durant une grande partie de l'année.

AgriGenève s'occupe du secrétariat et de la gestion administrative de l'association dont la recherche de fonds et la répartition des financements aux prestataires.

Les activités de L'école à la ferme ont nécessité des soutiens financiers moins importants qu'une année « normale ». Les charges ont été couvertes grâce aux participations de l'OPAGE et de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises. Les communes jouent un rôle important en finançant le projet proportionnellement au nombre d'élèves participants. Le service médico-pédagogique, certaines écoles privées et certains centres de loisirs ont aussi apporté leur contribution.

Le comité est actuellement composé de quatre membres, Nathalie Zeller (Présidente, Ferme des Grands-Bois), Sacha Riondel (secrétaire, AgriGenève), Kim Salt (Cultures Locales) et Stéphanie Veillet (Ferme du Lignon). Malgré la situation particulière, l'assemblée générale de l'association a pu avoir lieu en septembre dernier. La dynamique est positive et le comité élu se mobilise pour que l'association et ses prestataires puissent travailler dans de bonnes conditions à l'avenir. L'association École à la Ferme Genève a collaboré avec l'Association romande de L'école à la ferme s'occupant notamment de la formation annuelle des prestataires et des relations avec l'organisation nationale « Schule auf dem Bauernhof ».

Bonne nouvelle, deux fermes se sont annoncées en automne 2020 pour intégrer l'association en 2021.

[Plus d'informations](#) sur l'association École à la Ferme Genève

[Plus d'informations](#) sur l'association École à la ferme Suisse (Schub)

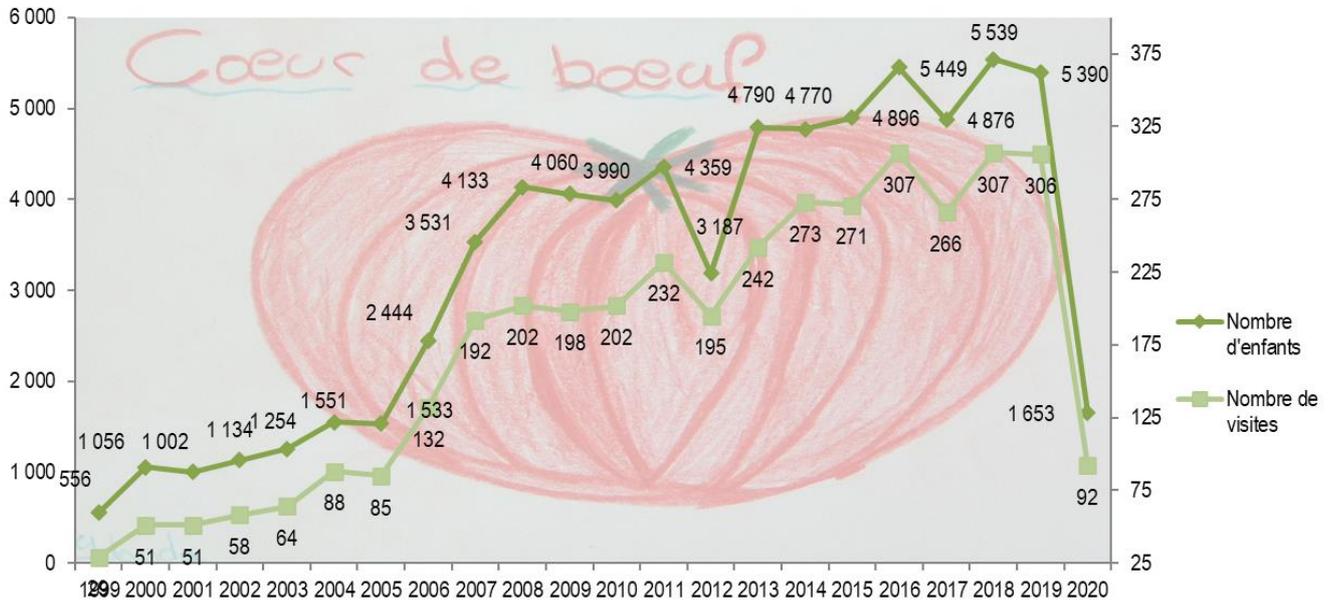
Personne de contact : Sacha Riondel, 079.472.46.76



Dessin d'une classe de Thônex après une visite à la Ferme des Grands-Bois

Photo de Mathieu Grandjean à la Ferme de Budé

Evolution des visites l'Ecole à la Ferme pour le canton de Genève



4.4.9 GROUPEMENT TECHNIQUE HORTICOLE (GTH)

Cette association, qui compte une soixantaine de membres, regroupe les personnes actives dans le secteur de l'horticulture du canton de Genève et est soutenue financièrement par le Canton pour ses activités de vulgarisation. Durant l'exercice 2020, AgriGenève s'est chargée de l'administration de l'association, notamment des relations avec l'OCAN pour l'octroi de l'aide financière et de la comptabilité du Groupement technique horticole.

4.4.10 ASSOCIATION POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL GENEVOIS

L'association a pour but d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet de développement régional genevois (PDR). Monsieur Olivier Mark, qui agit sur mandat au titre de pilote scientifique, assure le fonctionnement de l'association, le travail de coordination entre les différents porteurs de projet et les administrations concernées. Le processus de ce PDR, lancé en 2012, a été terminé en 2019 et l'association aurait dû être dissoute en 2020. En raison de la crise COVID-19, l'assemblée de dissolution a dû être reportée à une date ultérieure.

4.4.11 AGRISACCUEIL

AgriAccueil est l'association qui regroupe les agricultrices et les agriculteurs intéressés par le tourisme rural sous toutes ses formes. Elle est présidée par Mme Laurence Duez de Russin.

En 2019, nous avons eu un rendez-vous auprès du Conseiller d'Etat M. Mauro Poggia afin de lui exposer la problématique du manque de reconnaissance de l'activité de l'agritourisme dans la législation genevoise. Nous lui avons fait plusieurs propositions qui sont à l'étude.

En 2020, la pandémie a mis en évidence et en lumière les difficultés que rencontre l'activité de l'agritourisme. Afin de dynamiser cette activité, AgriAccueil a prévu de rencontrer la directrice de l'Office du tourisme dans le but de trouver des solutions ensemble pour permettre une meilleure visibilité et améliorer l'offre touristique dans notre campagne. Actuellement, nous constatons une prise de conscience de la part de nos autorités, de la population genevoise et nous nous en réjouissons.

4.4.12 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET PAYSAGE GENÈVE (ADPPG)

L'association pour le développement du projet paysage Genève, composée d'agriculteurs genevois, a comme but de porter le projet paysage en lien avec les nouvelles contributions à la qualité du paysage. Un comité formé initialement de dix agriculteurs, un représentant de l'association des communes genevoises et d'AgriGenève a été nommé et suit la mise en œuvre des mesures paysagères retenues. En 2020, le comité a choisi de ne pas ajouter de nouvelles mesures au projet. AgriGenève s'occupe du secrétariat et de la gestion comptable de l'association. Un animateur se charge de la diffusion

d'informations sur les inscriptions aux diverses mesures en collaboration avec l'OCAN et AGRI-PIGE.

4.4.13 BIOGENÈVE

BioGenève est une organisation membre de BioSuisse représentant les productrices et producteurs genevois. Comme les autres associations membres de ce label, elle défend les intérêts professionnels de ses membres auprès de BioSuisse, de l'administration cantonale et des organisations agricoles.

Depuis avril 2016, AgriGenève s'occupe de la gestion du secrétariat de BioGenève. Dans ce cadre, plusieurs tâches administratives sont réalisées (réunions de comité, rédaction du rapport d'activité, suivi de différents projets, rédaction de lettres d'information, etc.). La participation aux conférences des Présidents de BioSuisse, aux réunions bio romandes et l'organisation d'événements (Festi'Terroir) font partie des différentes activités réalisées par AgriGenève dans le cadre de ce mandat. BioGenève comptait 56 membres à la fin 2020.

En 2020, le comité de BioGenève est composé de 9 membres et la co-présidence est assurée par Caroline Jeanneret de la Ferme de la Touvière et Grégoire Stoky de la Ferme du Monniati.

BioGenève voit son nombre de membres évoluer chaque année de manière constante, environ 3 à 6 nouveaux membres par année. En 2020, à la demande des producteurs, BioGenève a mené une étude sur la filière du soja bio GRTA afin de resserrer les relations entre les différents acteurs (producteurs, moulins, transformateurs).

Depuis 2020, BioGenève est représentée au Conseil d'Administration de la [coopérative Prokana](#).

Pour la 2^{ème} année consécutive, BioGenève a coorganisé la manifestation Festi'Terroir. Le Festival du bio et de la vente directe a eu lieu les 2 et 3 septembre 2020 au parc des Bastions. Plus d'infos sur www.festiterroir.ch



Photo : AgriGenève

Plus d'information sur BioGenève sur son site internet www.biogeneve.ch

Personne de contact : Sacha Riondel, 079.472.46.76

4.4.14 AUTRES ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

En 2020, AgriGenève a assuré la gestion administrative et la comptabilité des associations réseaux agro-environnementaux suivantes :

- Mandement-Avril
- Genève Sud
- Bernex
- La Bâtie

MA-TERRE

Durant l'exercice 2020, AgriGenève a assuré la gestion administrative de cette association.

4.4.15 COMMISSION DE DÉGUSTATION DES AOC

Le secrétariat de la commission de dégustation des AOC est confié à AgriGenève par l'IVVG. En 2020, aucune séance de dégustation n'a été organisée en raison de la situation exceptionnelle due à la COVID-19.

Le secrétariat a transmis son rapport d'activité à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

5. AgriMandats Sàrl en 2020

5.1 MAIN-D'ŒUVRE

En 2020, notre collaboration dans le secteur des assurances s'est poursuivie avec la Société d'assurance dommage (SAD) pour l'assurance accident (LAA) et avec la Fondation rurale de prévoyance (FRP) pour le 2^{ème} pilier (LPP). L'assurance obligatoire des soins (AOS) est réglée par un contrat passé avec la caisse-maladie Avenir et l'assurance indemnité journalière (IJ) demeure chez Philos. Une dizaine d'employeurs horticoles sont aussi affiliés à la CSS pour l'assurance indemnité journalière ainsi que pour l'assurance accident.

Assurance accident

En 2020, 170 membres d'AgriGenève sont au bénéfice d'un contrat d'assurance accident en faveur de leur personnel.

Assurance obligatoire des soins

En 2020, les membres d'AgriGenève intéressés sont affiliés au contrat d'assurance obligatoire des soins en faveur de leur personnel auprès du Groupe Mutuel.

FRP

En 2020, 166 employeurs ont fait appel au service de 2^{ème} pilier pour leurs employés.

Chèque emploi

Le service Chèque emploi se charge des démarches administratives liées à l'embauche d'employés de moins de trois mois, offre une couverture d'assurance et édite des fiches de salaire. Ce service a été sollicité, en 2020, par 23 employeurs qui s'y sont inscrits pour 135 employés. Nous relevons avec satisfaction que ce service est de plus en plus demandé et apprécié des employeurs.

Autorisations de travail

En 2020, le service main-d'œuvre a été mandaté pour traiter 7 permis L, B et G ainsi que 48 autorisations de séjour de courte durée (moins de 90 jours par an).

Fiches salaires

En 2020, l'établissement des fiches de salaire pour le personnel agricole par AgriGenève a été sollicité par 73 employeurs pour environ 215 employés.

AgriTOP

Les membres employeurs d'AgriGenève sont automatiquement affiliés à la solution de branche AgriTOP. En contrepartie, un certain nombre de cours doivent être suivis. Une cotisation de CHF 80.00 par année est prélevée pour la couverture des frais administratifs d'AgriTOP. Pour rappel, la solution de branche AgriTOP permet de remplir les exigences de la directive CFST N° 6508 qui date de 1996. Dès 2020, la cotisation AgriTop sera directement perçue auprès de nos membres par le SPAA.

5.2 COMPTABILITÉ ET GESTION

Activités de comptabilité et fiscalité

Comme chaque année, les activités principales de ce secteur comprennent principalement la saisie et le bouclage de comptabilités, l'établissement de décomptes TVA ainsi que de déclarations fiscales. Ce sont donc plus de 80 dossiers comptables et environ 80 fiscaux qui ont été traités et édités en 2020 pour nos membres.

La diminution du nombre de mandats traité avec le programme Agro-Twin se poursuit, application qui est progressivement remplacée par le logiciel WinBIZ, plus précisément son module « Comptabilité ». Les autres modules utilisés sont la facturation, la gestion des stocks et les salaires.

Activités de gestion

Elles consistent principalement en :

- Conseils en matière de reprise d'exploitation qui se concrétise par une reprise en fermage, une association ou une reprise en propriété, le plus souvent par donation
- L'établissement et le contrôle de quelques budgets d'exploitation dans le cadre de demandes de crédit d'investissement pour des aides initiales ou des investissements immobiliers
- Création et transformation de raison individuelle en SA et Sàrl
- Estimations de la valeur vénale de parcelles agricoles, viticoles et forestières ainsi que de capitaux plantes viticoles
- Estimation de fermage de domaines entiers et d'indemnité pour perte de bail, conseils en matière de fermages, de droit du bail et rédaction de baux
- Conseils en matière de droit foncier rural, sur les expertises en valeur de rendement ainsi que sur les prix des terres agricoles et viticoles

Relevons par ailleurs notre participation, comme chaque canton romand, au groupe de gestion intercantonal dont le but est l'harmonisation et le renforcement du conseil de gestion en Suisse romande.

5.3 MANDATS POUR TIERS

5.3.1 SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DE LA CFA ET COORDINATION DES EXPERTISES

Le mandat du secrétariat administratif de la Commission Foncière Agricole (CFA) a été assuré durant toute l'année par AgriGenève.

Durant cette année, la CFA a enregistré 129 nouveaux dossiers. Elle a siégé 10 fois (2 fois par visioconférence) et a rendu 146 décisions, dont :

- 1 pour un dossier enregistré en 2015
- 1 pour un dossier enregistré en 2016
- 3 pour des dossiers enregistrés en 2017
- 5 pour des dossiers enregistrés en 2018
- 37 pour des dossiers enregistrés en 2019
- 99 pour des dossiers enregistrés en 2020

64 décisions ont approuvé des rapports d'expertise déterminant la valeur de rendement.

Au 31 décembre 2020, il y a 58 dossiers ouverts, dont :

- 9 dossiers en attente d'une décision de l'Office des autorisations de construire
- 16 demandes d'expertise à la valeur de rendement
- 2 dossiers faisant l'objet d'un recours à la Cour de Justice
- 1 dossier faisant l'objet d'un recours au Tribunal fédéral

De ces 58 dossiers, 3 ont été enregistrés en 2016, 1 en 2017, 1 en 2018, 10 en 2019. Les autres ont été ouverts cette année.

5.3.2 RÉSEAUX AGROENVIRONNEMENTAUX

Le but des associations réseaux citées ci-après est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agro-écologiques et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE GENÈVE SUD

En collaboration avec le bureau ATNP, une visite de prairie extensive a eu lieu au mois de juin qui a suscité un vif intérêt de la part des productrices et producteurs. Les biologistes et entomologistes d'ATNP ont expliqué les bienfaits des prairies extensives pour la biodiversité, particulièrement celles de qualité 2, ainsi que l'importance des mesures de mise en réseau. Cette animation a permis à chacun.e de se rendre compte de la richesse et de l'importance des prairies extensives en termes de vie animale et florale.

Une vidéo sur les animations des prairies extensives est visionnable [sur ce lien](#).



Photo : AgriGenève

RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE BERNEX

En collaboration avec le bureau ATNP, une visite de prairie extensive a eu lieu au mois de juin qui a suscité un vif intérêt de la part des productrices et producteurs. Les biologistes et entomologistes d'ATNP ont expliqué les bienfaits des prairies extensives pour la biodiversité, particulièrement celles de qualité 2, ainsi que l'importance des mesures de mise en réseau. Cette animation a permis à chacun.e de se rendre compte de la richesse et de l'importance des prairies extensives en termes de vie animale et florale.

Une vidéo sur les animations des prairies extensives est visionnable [sur ce lien](#).



Photo : AgriGenève

RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE JUSSY-PUPLINGE-PRESINGE

En collaboration avec le bureau Viridis, une visite de prairie extensive a eu lieu au mois de juin qui a suscité un vif intérêt de la part des productrices et producteurs. Les biologistes et entomologistes de Viridis ont expliqué les bienfaits des prairies extensives pour la biodiversité, particulièrement celles de qualité 2, ainsi que l'importance des mesures de mise en réseau. Cette animation a permis à chacun.e de se rendre compte de la richesse et de l'importance des prairies extensives en termes de vie animale et florale.

Une vidéo sur les animations des prairies extensives est visionnable [sur ce lien](#).

RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE LA BÂTIE

En collaboration avec le bureau Viridis, une visite de prairie extensive a eu lieu en mois de juin qui a suscité un intérêt de la part des productrices et producteurs présents. Les biologistes et entomologistes d'ATNP ont expliqué les bienfaits des prairies extensives pour la biodiversité, particulièrement celles de qualité 2, ainsi que l'importance des mesures de mise en réseau. Cette animation a permis à chacun.e de se rendre compte de la richesse et de l'importance des prairies extensive en terme de vie animale et florale.

Une vidéo sur les animations des prairies extensives est visionnable [sur ce lien](#).

5.3.3 AUTRES MANDATS

AgriGenève est dotée depuis le début de l'année 2017 d'une entité, AgriMandats Sàrl. Proche du monde agricole genevois, cette Sàrl met à disposition ses compétences diversifiées pour répondre à divers mandats portant sur l'espace rural et les domaines en lien avec l'agronomie, l'alimentation, l'aménagement du territoire, ou encore le suivi de projets agricoles tels que les PDR.

Lors de l'année 2020, AgriMandats a œuvré notamment sur les mandats suivants :

- Diagnostic agricole : 3^{ème} voie autoroutière Genève
- Diagnostic agricole : plans de site de la commune de Jussy
- Diagnostic agricole : projet de revitalisation du Nant d'Avril
- Bilan et diagnostic agricole du Grand Genève
- Etude sur la filière du soja BIO
- Etude de faisabilité pour une ligne de séchage de fruits (Fondation Partage)
- Mise en œuvre du PDR 2 (fermes urbaines)
- Mise en œuvre de zones humides pour batraciens dans l'espace rural
- Rapport intermédiaire du RAE Genève Sud
- Etude sur le potentiel de SAU pour l'épandage

6. AgriVulg Sàrl en 2020

Vulgarisation et formation continue

Les activités se perpétuent sur le plan cantonal par les prestations offertes aux CETA comme les visites de cultures en grandes cultures, les visites avec les groupes viticoles, les séances d'actualisation agricole et viticole, par l'organisation de grands événements, par des groupes d'intérêt, par des conseils individuels à nos membres affiliés, par la rédaction d'articles pour le journal « Agri » et par la participation à la rédaction de fiches techniques d'AGRIDEA.

Cette année, en raison de la COVID-19, de nombreuses activités ont dû être supprimées.

Le service technique d'AgriGenève continue d'être présent dans différents groupes de travail romands. Ainsi, un conseiller participe au « Groupe Culture Romandie » ainsi qu'au « groupe de travail sur les couverts végétaux » dirigés tous deux par AGRIDEA. Un conseiller fait également partie du comité de rédaction des Fiches Techniques Grandes Cultures AGRIDEA qui se réunit 10 journées par an pour l'élaboration et la mise à jour du classeur Grandes Cultures PER.

Depuis 2009, AgriGenève a axé ses développements sur des axes prioritaires. L'objectif était de mieux répondre aux besoins et demandes de la pratique.

L'axe agriculture de conservation se développe bien. Les nombreux essais menés dans ce domaine permettent d'affiner les techniques.

Deux groupes d'intérêts concernent l'agriculture biologique. En grandes cultures, le groupe d'intérêt « grandes cultures biologiques » rassemble quatre fois par année les producteurs bio et PER intéressés par ce mode de production.

Le groupe d'intérêt « viticulture durable » a proposé depuis 2020 des thématiques pour la production biologique. La séance de lancement du 11 décembre 2019 a réuni plus de 30 vigneronns intéressés.

L'axe optimisation des intrants a été peu travaillé en 2020 à la suite des différents travaux des années précédentes.

En revanche, l'axe sur l'optimisation de la pulvérisation continue son développement avec une part de plus en plus importante d'exploitants se lançant dans cette thématique.

Le travail se poursuit pour la filière orge brassicole avec pour objectif de fournir à la malterie du Cercle de Agriculteurs de Genève une matière première de qualité dans la quantité souhaitée. Les axes de travail principaux restent :

- ✓ L'optimisation de la fertilisation azotée. Cet ajustement est réalisé sur la base de l'analyse du reliquat azoté en sortie d'hiver (RSH) permettant de définir le niveau de fertilisation à apporter pour atteindre le critère de teneur en protéines.
- ✓ Le monitoring des résultats annuels pour orienter les choix techniques des années suivantes.

Technique

La majeure partie des prestations privées concerne la clôture des dossiers PER 2020. En 2020, environ 80 dossiers ont été traités directement par AgriVulg, dont certains ont parfois été modifiés plusieurs fois. A ceci, il faut rajouter environ 130 exploitations qui remplissent elles-mêmes le dossier PER à l'aide du fichier VAgri (complété par AgriVulg sur la base du fichier d'AGRIDEA) envoyé individuellement à chacune. Finalement, AgriVulg accompagne également quelques exploitations en agriculture biologique (5 en 2020) pour réaliser leur bilan de fumure.

Le fichier VAgri utilisé pour la gestion des dossiers PER fourni par AGRIDEA n'apportant plus satisfaction (et celui-ci étant amené à disparaître à moyen terme), AgriVulg a recherché et étudié dans la courant de l'année 2020 les différentes solutions de remplacement envisageables. Le choix final s'est porté sur le programme Géofolia de la société Isagri. Une fois le système configuré par Isagri et les techniciens AgriVulg, le logiciel sera déployé auprès des adhérents dans le courant du premier trimestre 2021.

D'autres activités privées ont également été effectuées. Des calculs d'indemnités pour divers types de dégâts aux cultures ont été réalisés. Un calcul d'indemnité en vue de travaux a été conduit pour le compte de l'Etat de Genève. L'objectif de ce travail était de chiffrer le coût généré par l'arrachage et la replantation dans 3 parcelles de vignes de producteurs impactées par des futurs travaux de voirie sur la route de Soral à Lully.

Pour l'ensemble de nos membres techniques, des messages techniques sont élaborés et mis à disposition par email. Tout au long de la saison, 18 messages techniques ont été publiés et 195 agriculteurs ont bénéficié de ce service. La pandémie de COVID-19 ayant conduit à des restrictions de réunion, 3 visites de cultures sur les 5 prévues ont dû être annulées. Pour que la continuité du conseil soit assurée, la parution des messages techniques a été intensifiée sur les mois de mars et avril. Au lieu d'être diffusé une fois toutes les deux semaines, le message technique a été mis à jour et envoyé une fois par semaine pendant cette période.

AgriVulg, en partenariat avec AgriMandats, a réalisé une enquête pour le compte de PôleBio Energies SA. Dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le Canton de Genève, cette société développe une filière de valorisation des résidus organiques (déchets de jardin, déchets organiques issus des ménages, lavures de restaurants, etc.) et de production d'engrais organiques. PôleBio remplacera à terme le site de Châtillon et produira du :

- ✓ Compost de déchets verts de qualité agricole et horticole
- ✓ Digestat liquide, co-produit issu de la méthanisation
- ✓ Biométhane qui sera injecté dans les réseaux des SIG

L'étude réalisée par AgriVulg et AgriMandats portait sur la réalisation d'une enquête auprès des agriculteurs de la zone d'apport Rhône (zone d'apport concernée par le projet PôleBio) afin de sonder leur intérêt à utiliser des engrais organiques sur leurs exploitations et d'évaluer les surfaces agricoles potentielles qui pourraient recevoir du compost et du digestat issu du processus de méthanisation.

6.1 ACTIVITÉS DES CETA GRANDES CULTURES

Les visites de cultures sur le terrain sont organisées habituellement de mars à mai, une fois tous les 15 jours dans chaque groupe de vulgarisation ou CETA. Habituellement 35 visites sont organisées tout au long de la saison. Cette

année, à la suite de la COVID-19, seulement 14 visites ont été réalisées.

Durant les visites de cultures, les thèmes suivants ont été traités :

- Situation météorologique.
- Adaptation des pratiques culturales en fonction de la nouvelle politique agricole.
- Connaissance des ravageurs, maladies et mauvaises herbes.
- Soins aux cultures : applications des engrais (fertilisation des céréales avec la méthode du bilan et des colzas avec la méthode du CETIOM) et phytosanitaires.
- Contrôle du désherbage avec la mise en pratique de la stratégie anti-résistance mise en place par AgriGenève.
- Gestion de la fertilisation de fin de cycle des blés panifiables pour répondre à la problématique des protéines.
- Contrôle des ravageurs et maladies et évaluation des risques.

CETA	Visite de cultures	Séances d'hiver	Séances d'été	Total
Bardonnex / Lully	2	1	1	7
Champagne-Sud / Nord	2	1	1	7
Jussy / Vandoeuvres	2	1	1	7
Meinier	2	1	1	7
Dardagny / Russin	2	1	1	7
Meyrin / Peney / Satigny	2	1	1	7
La Bâtie	2	1	1	7
Totaux	14	4	4	22

Les séances d'actualisations agricoles d'hiver, au nombre de 4 et organisées début février ainsi que les séances d'été, au nombre de 4 et organisées mi-août, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Assortiment variétal des cultures de printemps
- Nouveautés phytosanitaires
- Suivi des ravageurs du colza
- Stratégie anti-résistances méligèthes
- Gestion des graminées
- Pulvérisation bas volume
- Chrysomèle du maïs
- Désherbage mécanique : itinéraires techniques pour les cultures de printemps
- Bilan des couverts végétaux
- Initiatives
- Rinçage des pulvérisateurs
- Retour sur la campagne 2019-2020
- Recommandations variétales pour les semis d'automne 2020
- Incidences de la conduite de la culture sur les rendements du colza 2019-2020
- Retour sur la Jaunisse Nanisante de l'Orge (JNO)
- Instructions relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires
- Désherbage mécanique : premiers résultats d'essais sur soja
- Conduite du colza, tournesol, maïs et soja avec un écartement de 50 cm

- Couverts végétaux : derniers résultats d'essais
- Dossiers PER
- Questionnaire PôleBio
- Prélèvements pour analyse de sol

Les essais suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Essais couverts végétaux longs en semis direct sous couvert et soja, Aire-la-Ville
- Essais colzas associées en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville
- Essais blés associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville
- Suivi soja double culture en semis direct, Meinier
- Essais de désherbage mécanique sur la culture de soja (herse étrille et sarcluse)
- Essais d'implantation de couverts végétaux temporaires (CVT) avec semoir de semis direct à disques en vigne mi-haute (Bernex)
- Essais d'implantation de couverts végétaux temporaires (CVT) avec semoir de semis direct à dents en vigne mi-haute (Bernex)
- Essais d'implantation de couverts végétaux temporaires (CVT) avec semoir traditionnel après travail du sol en vigne mi-haute (Russin)

Les suivis phytosanitaires suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Suivis de différents traitements en « bas volume /optimisation de la pulvérisation »
- Contrôle du développement des maladies et ravageurs du blé et de l'orge (collaboration OCAN)
- Contrôle du vol des ravageurs du colza de printemps et d'automne (collaboration OCAN)

6.2 ACTIVITÉS DES CETA VITICOLES (COLLABORATION SPDA / AGRIVULG)

Les séances d'hiver en salle, au nombre de quatre, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

Protection des végétaux

- Nouveautés et homologations phyto 2020
- Stratégies de traitement 2020 mildiou, oidium, esca, divers, ...
- Plans de traitement 2020
- Actualités flavescence dorée (CH, VD, VS, GE)
- Plan d'actions phyto : mesures viticoles

Viticulture

- Gestion de la fertilité du sol en viticulture
- Gestion du risque gel : projets
- Gestion du risque de grêle : projets

Œnologie

- Dégustation MRAC, Divico, Divona

Les groupes viticoles sont au nombre de 4 :

1. Dardagny, Russin, la Bâtie
2. Arve et Rhône
3. Satigny
4. Arve et Lac

Les séances de terrain : La pandémie de COVID-19 ayant conduit à des restrictions de réunion, la première visite de cultures a dû être annulée.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de la seconde visite de culture :

- Point météo et phénologie de la vigne
- Stratégie anti-mildiou et anti-oidium avec les modèles de prévisions
- Application de produits phytosanitaires : bilan de la méthode des TRV (Tree Row Volume) appliquée sur la campagne 2019 dans un domaine du canton de Genève
- Questions diverses des vignerons
- Visites de parcelles selon les besoins

6.3 GROUPES D'INTÉRÊT ET PROJETS

- **Orge brassicole :** Au début des années 2010, le Cercle des Agriculteurs a sollicité AgriGenève pour mettre en place une filière de production d'orge brassicole. Les premiers essais ont été conduits en 2012 et 2013 avec 4 exploitants et une dizaine d'hectares. Depuis, ce projet a pris de l'ampleur et en 2020, ce sont près de 55 ha d'orge brassicole qui ont été cultivés sur le canton par 13 producteurs. Cette année, les conditions météo et le pilotage de la fertilisation azotée sur la base des reliquats sortie d'hiver ont permis d'obtenir un taux d'acceptation au silo de 70 %. Cela représente 174 tonnes d'orge brassicole qui pourront être maltées. A la suite de la récolte, une synthèse des résultats annuels obtenus sur le canton a été réalisée et envoyée aux membres du groupe d'intérêt.
- **Désherbage mécanique en grandes cultures :** depuis 2018, au moins un essai de désherbage mécanique est conduit en grandes cultures par année. L'objectif de ces travaux est d'acquiescer de l'expérience sur cette technique qui mobilise un nombre croissant d'adhérents ayant investi dans des outils de désherbage mécanique. En 2020, l'essai s'est porté sur la culture de soja. Il a permis de mettre en évidence une différence d'efficacité de la technique selon le niveau d'infestation initial par les adventices. Les résultats de cet essai ont été présentés lors des séances de CETA d'été. Des recommandations ont pu être établies pour les campagnes suivantes concernant l'enchaînement des passages d'outils de désherbage mécanique dans la culture de soja.
- **Couverts Végétaux Temporaires (CVT) dans la vigne :** depuis 2017, des essais de semis de couverts végétaux sont conduits en vigne mi-haute. Cette technique a pour objectif d'accroître l'activité biologique du sol viticole de par l'apport de matière organique. Les essais conduits en 2019-2020 ont confirmé les observations réalisées les années précédentes et permettent de faire évoluer la

pratique, à savoir la nécessité de travailler le sol avant le semis pour limiter la concurrence de l'enherbement.

- **Grandes cultures biologiques** : Plusieurs séances et visites de cultures ont eu lieu en 2020 dans le cadre de ce groupe d'intérêt.

Une visite sur la ferme expérimentale de Mapraz a eu lieu le jeudi 11 juin avec comme thèmes la culture relais blé-soja, les blés sarclés et le projet CerQual. Agrivulg remercie les intervenants Raphaël Charles du FiBL et Ludovic Piccot d'AGRIDEA.



Photo : AgriGenève

Une présentation de Nicolas Courtois d'AgriVulg sur les couverts végétaux en agriculture biologique a eu lieu le jeudi 25 juin à la Ferme des Bougeries chez René Stalder.

Le 18 septembre, une visite de parcelles de betteraves bio a eu lieu sur les cantons de Vaud et de Genève avec comme intervenants Raphaël Charles et Hansueli Dierauer du FiBL, de Gérald Huber de Proconseil, de Sacha Riondel d'AgriVulg et de Maxime d'Autheville du HAFL. Sur une parcelle de 14 ha à Meinier, il a été possible de voir le robot Farmdroïd en action.



Photo : AgriGenève

Une visite de culture a eu lieu à la ferme expérimentale de Mapraz et chez des producteurs de la rive gauche (Thomas Läser et Sébastien Favre) avec pour thèmes la

culture associée maïs/haricot, lentilles caméline, pois-chiches. Cette séance était coorganisée avec BioFarm.



Photo : AgriGenève

La présentation de Nathaniel Schmidt du FiBL « Fourrages de qualité à base de prairie temporaire, un marché important dès 2022 » a eu lieu le 3 septembre 2020 à la Ferme de la Touvière. Cette présentation présentait les nouvelles normes de BioSuisse concernant l'affouragement des ruminants et les opportunités de marché qui en découlent.

La séance « Soja alimentaire et fourrager, avenir de la filière bio GRITA » qui devait se tenir le jeudi 12 novembre a finalement eu lieu avec deux producteurs de la filière soja pour respecter les mesures sanitaires en vigueur. Céline Abadia (AgriMandats) a pu présenter son rapport. Une séance avec tous les producteurs de la filière aura lieu dès que la situation sanitaire le permettra.

Le 2 novembre, Nicolas Courtois et Sacha Riondel d'AgriVulg ont rendu visite individuellement à des producteurs bio ayant installé des cultures intercalaires sur leurs parcelles. Cette journée a permis d'offrir des conseils personnalisés et d'échanger des expériences pratiques.



Photo : AgriGenève

Le programme 2020 complet est à retrouver [ici](#).

- Agriculture de conservation** : A la suite de la création en 2009 d'un groupe d'intérêt sur le non labour, différentes actions sont menées pour sensibiliser les exploitants à la possibilité d'abandonner la charrue et accompagner ceux ayant franchi le cap du semis direct. Pour cela, chaque année depuis 2010 plusieurs essais sont conduits sur la commune d'Aire-la-Ville et de Meinier. Des visites sont organisées pour présenter les essais aux adhérents. Les essais portent, entre autres, sur le choix des couverts végétaux et les associations de plantes. Certaines parcelles et exploitants commençant à avoir quelques années de recul, lors des visites, l'accent est de plus en plus mis sur l'observation de ces parcelles et le retour d'expérience des agriculteurs. Dans le cadre du groupe, un technicien réalise également des suivis de parcelles particuliers chez les exploitants concernés du canton. Enfin, les exploitants sont fréquemment conviés à se rendre à des événements en lien avec cette thématique hors du canton (autres cantons et France). Pour synthétiser les résultats des différents essais et pour optimiser leur vulgarisation, des documents techniques ont été édités (guide des couverts végétaux, guide des colzas associés). Chaque année, ils sont mis à jour, distribués lors des séances et consultables sur notre site internet. Peu à peu, les surfaces concernées augmentent avec, soit des agriculteurs qui adoptent la technique sur l'ensemble de leur domaine, soit sur certaines surfaces. En 2020, ce sont près de 1'000 ha qui ont été semés en semis direct sous couvert dont 800 ha conduits sans aucun travail du sol sur du long terme. Enfin, sans pour autant opter pour un arrêt complet du travail du sol, certaines techniques issues de ce groupe sont reprises par les adhérents. C'est notamment le cas avec les couverts végétaux multi espèces et les colzas associés. En 2020, près de 2'500 ha de couverts végétaux avec plus de cinq espèces ont été semés et presque 200 ha de colzas associés.
- Optimisation des intrants** : A la suite du paiement à la protéine de la classe des blés top, une campagne d'encadrement à grande échelle a été mise en place. Les producteurs ont ainsi pu bénéficier d'un conseil quasi en temps réel pour adapter la fumure azotée des blés. Durant l'année 2016, en concertation avec le Cercle des Agriculteurs de Genève, un important travail a été réalisé pour mettre en place un nouveau système de paiement du blé panifiable. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à semer les variétés dont le marché a besoin et à les conduire pour obtenir une qualité convenable. En 2020, la majeure partie du travail a consisté à vulgariser les résultats des années précédentes.
- Optimisation de la pulvérisation** : Il s'agit d'un thème abordé initialement dans le groupe « optimisation des intrants », mais vue l'émulation présente et la complexité de la technique, un groupe à part entière peut lui être dédié. L'objectif de la technique est de modifier ses pratiques de pulvérisation pour augmenter l'efficacité des traitements. Cela permet et passe bien souvent par une réduction du volume d'eau utilisé. Par la suite, il est aussi

possible de diminuer les quantités de matières actives utilisées. Le spécialiste français de la technique est venu réaliser deux cours en mars 2016 et depuis nous renouvelons les cours chaque année. Différents traitements ont été réalisés suivant cette technique. La moitié des adhérents a participé aux formations. Une quarantaine d'agriculteurs a adopté la technique et de nombreux autres sont en train de se lancer. Le service technique continue à rédiger des fiches techniques adaptées à cette technique et surtout accompagne de près sur le terrain les agriculteurs.

- Viticulture durable** : La situation sanitaire n'a pas permis de réaliser l'ambitieux programme prévu pour la saison 2020. Toutefois, il a été possible de diffuser une vidéo concernant les stratégies de traitements sans produits de synthèse en début d'année, disponible [sur ce lien](#).

David Marchand du FiBL a accompagné les techniciens viticoles lors des CETA du printemps et a pu répondre aux questions des praticien.ne.s concernant la viticulture biologique.

Le programme 2020 complet est à retrouver [sur cette page](#).

Le programme 2021 reprendra plusieurs thèmes qui n'ont pas pu être abordés en 2020.

6.4 VISITES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES

La situation sanitaire liée à la COVID-19 a limité dans des proportions conséquentes la tenue de différents événements qu'il avait été prévu d'organiser.

Néanmoins, des événements ont malgré tout pu avoir lieu, soit parce qu'ils étaient antérieurs au mois de mars, soit parce qu'ils ont pu se tenir pendant des périodes de ralentissement de la propagation du virus.

- Le 24 septembre, AgriGenève organisait la journée Swiss No Till 2020 à Aire-la-Ville. Quatorze exploitants genevois étaient présents.



Photo : AgriGenève

- Le 21 juillet, AgriVulg a organisé une démonstration de pulvérisation par drone sur une parcelle viticole à Bernex à destination des viticulteurs genevois et de la presse. Elle a été l'occasion de faire découvrir cette technique aux professionnels mais aussi d'informer le public sur les efforts réalisés par le milieu viticole pour optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires. Une dizaine d'exploitants et autant de journalistes ont participé à cette matinée. Elle a donné lieu à plusieurs publications écrites et vidéos dans la presse spécialisée et grand public.



Photo : DR

- Le 10 juin, AgriVulg a organisé avec l'importateur AD-BACHMANN une démonstration de broyeur d'interligne télécommandé TIMAN RC 751 pour vigne à la Donzelle. Trois viticulteurs ayant soulevé la problématique de l'entretien des vignes en pente étaient présents. Malgré l'intérêt porté à cet outil, il n'a à ce jour pas été donné de suite à ce projet du fait de l'investissement conséquent que représente ce type de matériel (CHF 30'000.-).



Photos : AgriGenève

- Du 16 au 19 janvier, les techniciens d'AgriVulg ont tenu une permanence au salon Swiss-Expo 2020 qui avait lieu à Palexpo. L'objectif de cette participation était double : offrir un point d'accueil et d'orientation à nos membres venus visiter le salon et proposer aux visiteurs non professionnels un lieu d'échange sur l'agriculture genevoise et suisse, notamment en lien avec les outils de promotion mis à disposition par AGIR.

6.5 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Il y a toujours plus d'exploitations qui pratiquent l'agriculture biologique sur le canton. En 2020, on constate un nombre important de reconversions respectant l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (Obio) sans être inscrit à un label privé (BioSuisse, Demeter, etc.). Cela s'explique par la dérogation du principe de la globalité qui existe dans l'Obio qui permet aux agriculteurs de cultiver les cultures pérennes en bio et les cultures annuelles en PER (ou inversement). Plusieurs viticulteurs ont débuté la période de reconversion au bio de leurs vignes en 2020.

En 2020, un collaborateur d'AgriVulg est chargé de coordonner les activités bio dans leur ensemble : gestion des groupes d'intérêt « grandes cultures bio » et « viticulture durable » et la gestion du secrétariat de l'association BioGenève. Cela facilite la collaboration d'AgriVulg avec les différentes associations, institutions et fédérations qui travaillent dans le domaine de l'agriculture biologique en Romandie. Les séances du groupe d'intérêt « grandes cultures biologiques » est très suivi par les producteurs (voir chapitre consacré). AgriVulg poursuit ses collaborations avec les différents acteurs nationaux (FiBL, AGRIDEA, BioSuisse, BioGenève).

AgriVulg est également engagée dans le groupe de travail bio (GTBio) piloté par AGRIDEA, auquel participent les conseillers bio romands, et prend part également aux ateliers grandes cultures biologiques dirigés par le FiBL. Chaque année, AgriVulg participe aux cours de reconversion obligatoires selon le cahier des charges de BioSuisse, permettant ainsi une collaboration étroite avec les différents conseillers en agriculture biologique romands. Depuis 2016, AgriGenève est mandatée pour gérer le secrétariat et la coordination de l'association BioGenève et contribue ainsi à la dynamique positive de cette association.



Photo : AgriGenève

7. Représentations d'AgriGenève

AgriGenève est représentée dans les organisations suivantes :

AGIR : présidence	CIF : membre du Conseil	LRG : Commission de recours de l'OPU
AGORA : conférences des directeurs de Chambres et Comité	CIL : membre du comité	MA-Terre : comité
AGRI : rédaction genevoise et comité	CIPEL : Commission technique agricole	OPAGE : Conseil de Fondation
AGRIDEA : plusieurs groupes de travail	Conseil du Léman : ULCA, Commission Tourisme Lémanique	Pôle Nature Environnement : Présidence, membre de la commission du pôle de formation
AGRI-PIGE : comité	Coordination FER : membre	Swissgranum : Commission technique
ASSAF : membre	CRFG : Commission Environnement et aménagement du territoire, Commission agriculture	Uniterre : membre
Association PDR : membre et présidence	Forum d'agglomération : membre du collège environnement	USP : Assemblée des délégués, KOKO/KOL
AZIPRO : membre	FRP : Conseil de Fondation	
CCIG : membre	FZAS : membre	

Sièges dans des commissions extraparlimentaires : AgriGenève occupe 36 sièges dans différentes commissions.

8. Publications d'AgriGenève et médias

Afin de maintenir un lien informatif avec nos membres, nous transmettons régulièrement des articles et des éditos au journal Agri. Le correspondant genevois d'Agri a en outre rédigé plusieurs articles sur des thèmes et événements genevois. Le deuxième canal d'information qui permet à nos membres de suivre l'actualité est notre lettre d'information diffusée par email et lisible sur Smartphone. Elle est distribuée auprès de 396 abonnés. En 2020, 45 lettres d'information ont ainsi été diffusées.

AgriVulg a également diffusé 18 messages et 2 notes techniques par email à 195 agriculteurs et 50 partenaires de février à novembre. Ce service reste toujours très apprécié des agriculteurs. De plus, 5 articles ont été rédigés par AgriVulg pour le journal hebdomadaire Agri. Les 4 premiers articles faisaient état des situations intermédiaires des moissons à Genève tandis que le 5^{ème} dressait le bilan final des récoltes.

AgriGenève a également informé plusieurs fois durant l'année, via la presse agricole, les agriculteurs genevois des possibilités de formation auprès des institutions voisines.

Site internet

Notre site internet www.agrigeneve.ch permet notamment l'inscription en ligne à des séances, manifestations ou événements. Il est régulièrement actualisé et contient notamment des informations utiles à la gestion des entreprises de nos membres. En 2020, 25 nouvelles ont été publiées sur notre site de manière à coller le plus possible avec l'actualité.

Page Facebook

En 2020, 70 posts ont été publiés sur la page Facebook d'AgriGenève. Nos posts ont été partagés 2'500 fois et les interactions se montent à plus de 50'000 pour l'année écoulée. 1'270 personnes sont actuellement abonnées à notre page.

Médias extra agricoles

En 2020, AgriGenève a été présente pour divers sujets sur plusieurs médias écrits et parlés. Il s'agit plus particulièrement de One FM, de la Tribune de Genève, de Léman Bleu et de la RTS.

Communiqués de presse

En 2020, AgriGenève a publié 4 communiqués de presse qui ont été envoyés aux médias régionaux et romands.

Conférences de presse

En 2020, AgriGenève a organisé quatre conférences de presse : action « Sauvetage des faons », présentation du rapport « Agriculture 2030 », « Utilisation des drones en viticulture » et journée « Swiss No-Till ». AgriGenève a en outre eu l'occasion de s'exprimer lors d'une conférence de presse organisée par le DETA sur les rôles d'AgriVulg avec l'OPAGE et MA-Terre, dans le cadre du nouveau mandat de prestation LIAF qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

9. Remerciements

AgriGenève tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de ses membres pour la confiance témoignée tout au long de l'année 2020.

Nos remerciements vont également à tous nos partenaires, organisations agricoles, milieux politiques, économiques et sociaux, départements et services de l'Etat, pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année écoulée. Nos remerciements vont plus particulièrement au DT et à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) avec qui nous œuvrons dans un esprit de dialogue constructif.

Nous remercions les organisations qui, par leur précieux soutien financier, permettent à AgriVulg d'assurer un service de formation continue de qualité : il s'agit en particulier de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et de la FFPC (Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue).

Ce n'est que grâce à l'ensemble de ces partenariats que nous sommes à même de remplir nos diverses missions de promotion, de formation et de défense des intérêts de l'agriculture genevoise.

Nous remercions ici chaleureusement l'ensemble du personnel d'AgriGenève qui, durant toute l'année, n'a pas ménagé son temps pour servir au mieux l'agriculture genevoise. Ce fût particulièrement le cas en 2020 où il a souvent été nécessaire de revoir ses méthodes de travail selon les normes COVID-19 imposées par la Confédération et le Canton.

10. Bibliographie et liens utiles

POUR EN SAVOIR PLUS...

AGORA	http://www.agora-romandie.ch/
AGRIDEA	https://www.agridea.ch/
BioGenève	www.biogeneve.ch
Brunch du 1 ^{er} août	https://www.brunch.ch/fr/
Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)	https://cage.ch/
Ecole à la ferme	https://www.schub.ch/fr/
Festi'Terroir	www.festiterroir.ch
IVVG	http://www.ivvg.ch/
Laiteries Réunies Genève (LRG)	http://www.lrgg.ch/
OFAG	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-agriculture-nature-ocan
Office vétérinaire cantonal	https://www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires
Progana	https://progana-bioromandie.ch/
Sucre Suisse SA	http://www.zucker.ch/fr/sucre-suisse/
Union Fruitière Lémanique (UFL)	https://www.fruits-vaud-geneve.ch/
Union Maraichère de Genève (UMG)	http://www.umg.ch/
Union Maraichère Suisse (UMS)	http://www.gemuese.ch/Fr
Union Suisse des Paysans (USP)	https://www.sbv-usp.ch/fr/



Rue des Sablières 15
1242 Satigny
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch